FICHE D'INCIDENCE DRAGAGE DÉTAILLÉE SUR LE DOMAINE CONCÉDÉ DE CNR

FICHE VALIDEE
PAR LA **DREAL**
LE 20/02/2025

AMENAGEMENT DE PEAGE-DE-ROUSSILLON

GARAGE AVAL DE L'ECLUSE DE SABLONS

2 rue André Bonin
69316 LYON CEDEX 04 - FRANCE
Tél. : +33 (0) 472 00 69 69

cnr.tm.fr

L'énergie au cœur des territoires

SOMMAIRE

A - CARACTERISTIQUES DU DRAGAGE....3

B - ETUDE TECHNIQUE PRODUITE PAR CNR....4

1 - Présentation du dragage....4

1-1 - Localisation du site et des accès, caractéristiques de l'intervention....4
1-2 - Rappel sur les obligations de la concession du Rhône....5
1-3 - Données techniques sur les travaux....5
1-4 - Gestion des espèces végétales invasives....7

2 - Caractérisation physico-chimique....8

2-1 - Eau....8
2-2 - Sédiments....9

3 - Enjeux du site de dragage et du site de restitution des sédiments....13

3-1 - Exposé détaillé des enjeux....14
3-1-1 - Enjeux environnementaux....14
3-1-1-1 Description du site....14
3-1-1-2 Réseau Natura 2000, évaluation des incidences....16
3-1-1-3 Enjeux piscicoles....22
3-1-1-4 Espèces protégées....24
3-1-1-5 Autres sites d'intérêt et mesures réglementaires....25
3-1-2 - Enjeux économiques....28
3-1-3 - Enjeux sociaux....28
3-1-4 - Enjeux sureté des ouvrages hydrauliques....28
3-2 - Résumé calendaire des enjeux et contraintes liées à l'environnement, aux usages de l'eau, à la sécurité, aux dispositions réglementaires et aux dispositions techniques de CNR....29

4 - Incidences du dragage et mesures de suppression ou d'atténuation des impacts si nécessaire .29

5 - Surveillance du dragage....30

A - CARACTERISTIQUES DU DRAGAGE

Opération programmée	☒	Opération non programmée (demande exceptionnelle – art 3.1)	☐
Opération d'urgence (art 3.1)	☐		

N° d'opération : DIMP-MGC-RM 25-003

Unité émettrice : DIMP-MGC Rhône Médian

Chute : Péage-de-Roussillon

Département : ISERE (38)

Commune : Sablons

Localisation (PK) : PK 61.000 en rive gauche du Bas Rhône

Situation : Garage aval de l'écluse

Motif du dragage :
* Entretien chenal de navigation ☒
* Non-aggravation des crues ☐
* Entretien des ouvrages et zones de servitudes ☐

Période pendant laquelle les travaux sont tolérés : (cf.§ 3.2)
Toute l'année

Date prévisionnelle de début de travaux : Septembre 2025

Date prévisionnelle de fin de travaux : Octobre 2025

Durée prévisionnelle des travaux : 2 mois

NB : Les dates d'intervention sont données à titre informatif sur la base d'un prévisionnel établi par avance. Les dates effectives de réalisation pourront évoluer en respectant les périodes d'intervention autorisées.

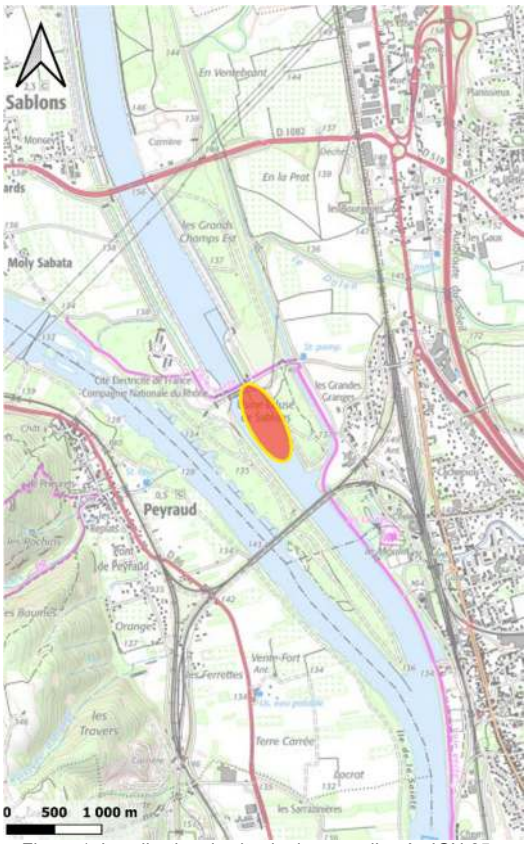

Figure 1. Localisation du site de dragage d'après IGN 25

Nature des sédiments : Sables et limons

Volume : 5 000 m^3

Epaisseur maximum de sédiments curés : 1,7 m

Matériel/technique employé(s) : **Drague aspiratrice ou pelle sur ponton avec barges à clapet, avec une restitution entre les PK 61.500 et 61.800.**

Dernier dragage du site :	Volume : 9 650 m^3		Date : 2017	Entreprise : BUESA
Critère d'urgence (à justifier) :	oui	☐	non	☒
Demande d'avis à batellerie :	oui	☒	non	☐
Gestion des sédiments :	Restitution	☒	Dépôt à terre	☐

B - ETUDE TECHNIQUE PRODUITE PAR CNR

1 - Présentation du dragage

1-1 - Localisation du site et des accès, caractéristiques de l'intervention

Le projet de dragage consiste à entretenir le chenal de navigation à l'aval de l'écluse de Sablons entre les PK 61.220 et 61.720 sur le canal de fuite de l'usine.

La longueur concernée par l'entretien est approximativement de 500 m linéaire et le volume total de sédiment représente 5 000 m^3. L'intervention, sur ce site, est réalisée à l'aide d'une drague aspiratrice ou d'une pelle sur ponton avec principalement des matériaux fins qui sont restitués au Rhône en aval des groupes de l'usine de Sablons.

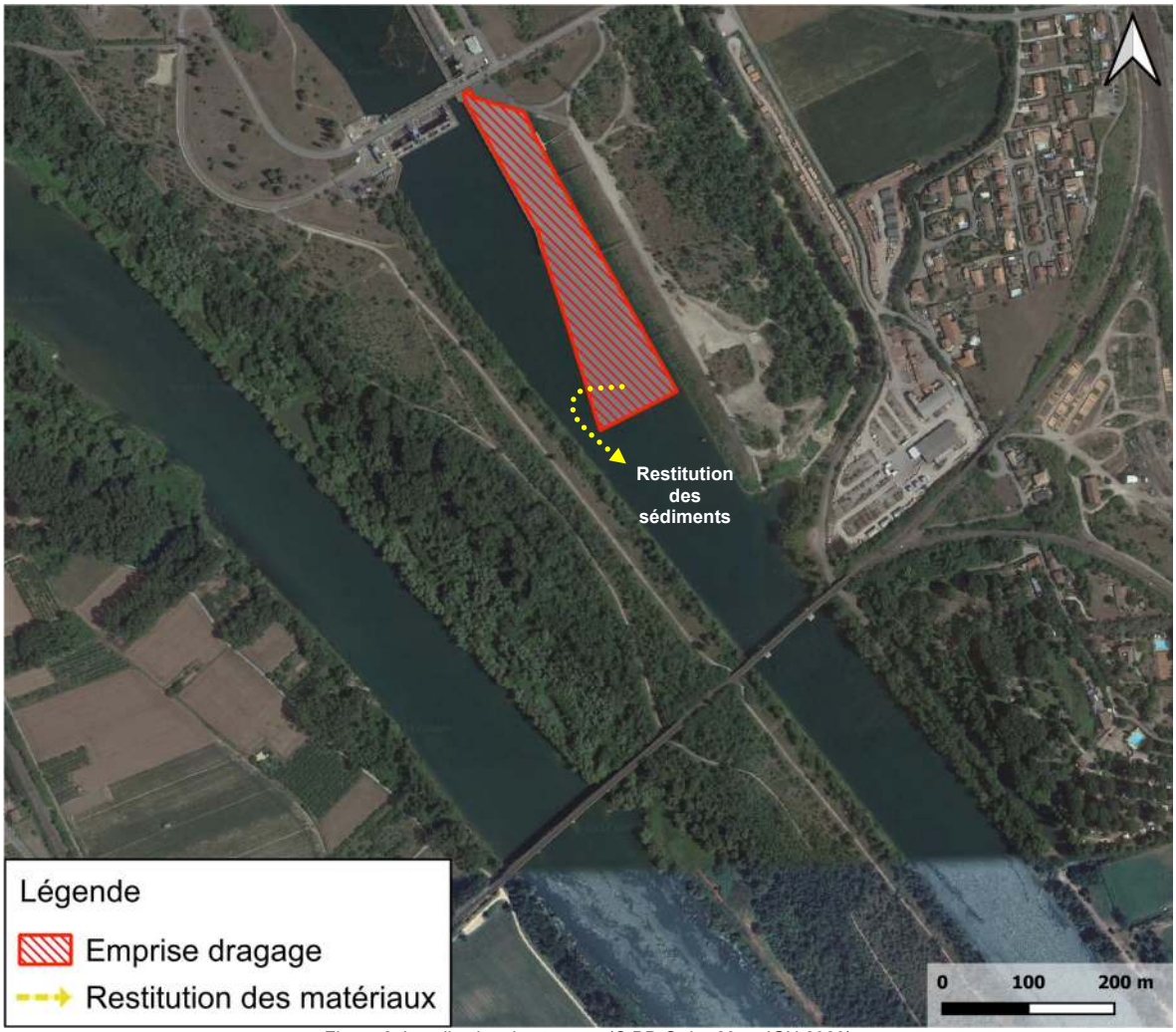

Figure 2. Localisation des travaux (© BD Ortho 20cm IGN 2023)

L'installation de chantier comprend l'amenée et le repli de la drague aspiratrice ou de la pelle sur ponton qui se réalisent facilement par voie fluviale.

Des installations de chantier sont prévues dans l'enceinte de l'écluse pour les installations techniques et de confort pour les intervenants (local amovible avec vestiaire, pièce de vie, sanitaires autonomes…).

1-2 - Rappel sur les obligations de la concession du Rhône

La loi du 27 mai 1921 dite « loi Rhône » approuve un programme d'aménagement du fleuve du triple point de vue de l'utilisation de la puissance hydraulique, de la navigation et des autres utilisations agricoles. La « loi Rhône » a permis de construire la concession du Rhône, qui est structurée autour de trois documents fondamentaux :

- La convention de concession générale du 20/12/1933 approuvée par le décret du 05/06/1934, par laquelle l'Etat accorde la concession de l'aménagement et de l'exploitation du Rhône à CNR ;
- Un cahier des charges général de la concession, annexé à la convention de concession générale précitée, approuvé par le décret du 05/06/1934 qui détaille les obligations générales de concessionnaire de CNR ;
- Un cahier des charges spécial pour chaque chute hydroélectrique, annexé à une convention conclue entre l'Etat et CNR, approuvé par décret qui détaille les obligations de concessionnaire de CNR pour chaque chute hydroélectrique.

Afin de respecter ses obligations de concessionnaire, CNR réalise des opérations de dragage d'entretien pour répondre notamment aux objectifs suivants :

- Maintien de la profondeur du chenal de navigation (article 7 du cahier des charges général) ;
- Entretien des profondeurs nécessaires à l'évacuation des crues (article 16 du cahier des charges spécial de chaque chute hydroélectrique) ;
- Entretien des ouvrages de la concession (articles 10 et 15 du cahier des charges général).

L'arrêté inter-préfectoral n°2011077-0004 du 18 mars 2011, portant autorisation au titre des articles L.214-1 à 6 du code de l'environnement, des opérations de dragage d'entretien sur le domaine concédé du Rhône de la chute de Génissiat au palier d'Arles, prolongé et modifié par l'arrêté inter-préfectoral n°26-2021-03-08-012 du 8 mars 2021, autorise CNR à réaliser ses dragages d'entretien au titre de la loi sur l'eau.

Chaque année, des fiches d'incidence dragage conformes à l'arrêté inter-préfectoral d'autorisation précité, sont transmises à la police de l'eau. Les demandes sont instruites par la police de l'eau (DREAL) avec l'avis des services : DREAL, ARS, DDT, OFB. Une réunion annuelle de programmation permet de valider le programme annuel d'entretien. Cette validation permet à CNR de lancer ses travaux de dragage selon le planning retenu.

1-3 - Données techniques sur les travaux

Le projet de dragage consiste à entretenir le garage aval de l'écluse de Sablons, entre les PK 61.220 et 61.720. Cet entretien est nécessaire pour permettre à la Compagnie Nationale du Rhône de garantir la navigation. La longueur concernée par l'entretien est approximativement de 500 m. L'emprise de dragage évite la zone en pied de berge jusqu'à la limite des ducs d'Albes.

Le dragage s'effectuera à l'aide d'une drague aspiratrice ou d'une pelle sur ponton. Les travaux dégageront environ 5 000 m^3 de matériaux fins qui seront restitué dans le Rhône entre les PK 61.500 et 61.800 à l'aide de barges à clapet ou à l'aide d'une drague aspiratrice.

L'évaluation des incidences du chantier sur les enjeux économiques et environnementaux est réalisée dans le cas de l'utilisation d'une drague aspiratrice qui est la plus pénalisante. En effet, l'intervention avec une pelle sur ponton engendre de moindres remises en suspension même en cas d'intervention sur des matériaux fins.

La quantité remise en suspension correspond au volume moyen de MES[1] transitant naturellement dans le Rhône, sur ce secteur, sur une période de moins d'une journée. (Apports en MES estimé à 4,5 Ms tonnes/an sur l'aménagement de Péage-de-Roussillon selon l'étude globale Lot n°3 Rapport 2ème étape).

La remise en suspension des matériaux dans les eaux du fleuve engendre un panache de MES dont la longueur d'incidence va dépendre du débit de la drague aspiratrice, de la localisation en profondeur de la conduite de restitution, de la vitesse d'écoulement des eaux du fleuve et des caractéristiques des matériaux.

Ainsi, dans le cas de ce chantier, le débit maximum de la drague a été fixé à 250 m^3/h. Dans ces conditions, la simulation indique que les eaux du fleuve retrouvent une qualité bonne selon le SEQ Eau V2 (classes d'aptitudes à la biologie) à environ 900 m en aval de la restitution des matériaux.

Les remises en suspension au niveau du désagrégateur (drague aspiratrice) ou du godet (pelle sur ponton), peuvent être importantes mais restent localisées au niveau du substrat et n'ont qu'une incidence très localisée sur la qualité des eaux.

[1] MES : Matières en suspension

L'installation de chantier comprend l'amenée et le repli du matériel flottant (drague aspiratrice ou pelle sur ponton et barges à clapet) se réalise facilement par voie fluviale. Des installations de chantier sont prévues dans l'enceinte de l'écluse pour les installations techniques et de confort pour les intervenants (local amovible avec vestiaire, pièce de vie, sanitaires autonomes…).

a - *Pilotage des débits solides de la drague*

Afin de s'assurer que le panache de restitution au Rhône des matériaux enlevés lors de l'entretien du garage aval de l'écluse de Sablons, n'a pas d'incidence sur le milieu, au-delà de la distance estimée par simulation, des mesures de turbidité sont réalisées régulièrement (une fois par jour en début de chantier puis avec un rythme dégressif au cours du temps si les niveaux de turbidité sont conformes - cf. arrêté inter-préfectoral n°2011077-0004) :

- La mesure amont qui sert de référence, correspond aux eaux du Rhône du canal de fuite de Péage-de-Roussillon à l'amont immédiat de la zone d'intervention (point rouge sur la figure n°6) ;
- La mesure aval est la moyenne de 3 mesures réalisées, au plus loin, au PK 63.000 en rive droite, rive gauche et dans l'axe du panache (points rouges en aval sur la figure n°6). La définition de cette localisation prend en compte les éléments de la simulation de panache (ci-après) ainsi que les enjeux identifiés dans la suite de la fiche.

La consigne limitant l'élévation de la turbidité de l'eau à l'aval du point de restitution des sédiments est la suivante :

Turbidité à l'amont du chantier	Ecart maximal de turbidité entre l'amont et l'aval
inférieure à 15	10
entre 15 et 35	20
entre 35 et 70	20
entre 70 et 100	20
supérieure à 100	30

Tableau 1. Consigne de suivi de la turbidité des dragages CNR
Les valeurs sont données en NTU (Normal Turbidity Unit)
Les classes utilisées pour la turbidité mesurée à l'amont sont celles du SEQ-Eau V2 (classes d'aptitude à la biologie).

b – *Simulation du panache de restitution des sédiments de la drague*

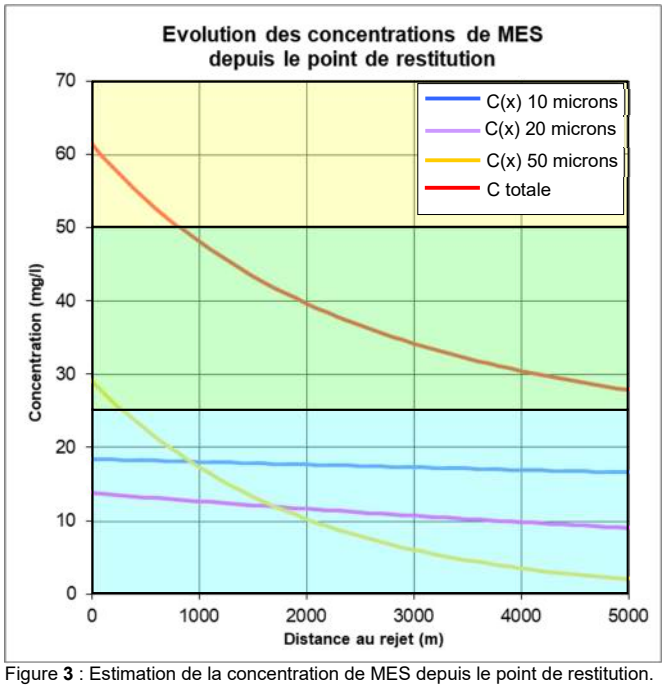

Figure **3** : Estimation de la concentration de MES depuis le point de restitution.

Cette simulation donne un ordre d'idée sur une section moyenne, d'une concentration uniforme dès le point de refoulement (soit une dilution totale). Ceci ne reflète pas la réalité, puisqu'un panache va se former en fonction des dissymétries de vitesses latérales et verticales. Ne sont pas pris en compte la turbulence qui augmente le linéaire de décantation et les effets de densité/agglomération qui le diminuent.

Données techniques sur les travaux	
Débit solide de la drague (m^3/h)	250
Débit moyen du Rhône (m^3/s)	1 080
Vitesse moyenne d'écoulement (m/s)	1,4
Hauteur d'eau sous rejet (m)	6
Moyenne des mesures de concentration en MEST du RNB de référence en amont (mg/l)	25
Longueur d'incidence du panache (m) avant retour à une classe de bonne qualité	900

Evolution des concentrations en MEST
Classes SEQ-Eau V2 : aptitude à la biologie

➢ **Le panache de MES, selon la simulation, altère temporairement la qualité des eaux (qualité moyenne – classe jaune) sur une distance d'environ 900 m, avant un retour à une classe de « Bonne qualité » (classe verte) en aval.**

c – *Autres travaux à proximité immédiate*

Dans le cadre des entretiens prévus par la Compagnie Nationale du Rhône dans la programmation 2025, les travaux les plus proches se situent :

- A environ 57 km en amont, avec le dragage du bassin de virement de Pierre-Bénite. Ce chantier est réalisé l'aide d'une pelle sur ponton ou d'une drague aspiratrice avec une restitution au fleuve au PK 3.500. Les matériaux concernés sont fins avec un volume total estimé à 80 000 m^3.
- A environ 16 km en aval, avec le dragage de la confluence la Galaure. Sur la partie aval, ce chantier est réalisé à l'aide d'une drague aspiratrice (matériaux fins) et restitués au Rhône à l'aval immédiat de la confluence au PK 76.600. Pour la partie amont, la présence de matériaux grossiers nécessite l'intervention d'une pelle sur ponton avec une reprise en berge pour un chargement de camions. Ces matériaux sont transportés jusqu'au quai de Saint-Vallier, en rive gauche du Rhône au PK 78.300, pour être chargés sur une barge à clapet et restitués au Rhône dans une fosse au PK 78.000. Le volume total de sédiment est estimé à 35 000 m^3.

Ces chantiers peuvent, techniquement, être réalisés simultanément avec l'entretien du garage aval de l'écluse de Sablons au PK 61.000.

1-4 - Gestion des espèces végétales invasives

Dans le cadre de sa gestion du domaine concédé, la Compagnie Nationale du Rhône contribue à la gestion des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE). En effet, lors de la réalisation de ses projets d'entretien du lit, CNR veille à conduire ses actions en cohérence avec les préconisations définies dans la stratégie nationale de lutte contre la flore exotique envahissante.

Préalablement à ses opérations, CNR réalise notamment des reconnaissances floristiques afin d'identifier la végétation existante. En cas de présence d'espèces exotiques envahissantes, elle adapte les conditions d'exécution de ses chantiers de manière à éviter autant que possible la dissémination ou la recolonisation des surfaces par les espèces identifiées. Les méthodologies utilisées résultent des connaissances existantes sur chaque espèce (issues principalement de l'ouvrage « Plantes invasives en France » Serge MULLER (coord.) 2004, Muséum d'Histoire Naturelle) voire d'expérimentations internes pour la définition de nouvelles pratiques.

Tout au long du fleuve, les espèces végétales exotiques envahissantes sont diverses et ne présentent pas toujours les mêmes capacités de nuisance selon le domaine biogéographique dans lequel se situe l'intervention. Dans cette logique, CNR s'inscrit comme partenaire pour la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre les EEE qui sera définie au niveau du bassin Rhône Méditerranée et dans le cadre du Plan Rhône (définition des espèces sur lesquelles intervenir en priorité et de manière collective et des préconisations techniques associées).

Dans l'attente de l'élaboration de cette stratégie, CNR s'appuie sur les études menées par les scientifiques sur l'écologie des invasions biologiques et les orientations de la Directive Européenne en projet sur ce sujet qui préconisent d'orienter principalement les moyens vers une lutte précoce contre les espèces en cours d'installation (espèces émergentes). Cette démarche sélective est en adéquation avec les préconisations du SDAGE qui privilégient une politique de long terme et préconisent des mesures ayant un bon rapport coût-efficacité.

Au niveau du fleuve Rhône, les principales espèces végétales aquatiques qui présentent ces caractéristiques d'espèces exotiques pouvant faire l'objet d'un traitement, sont :

- Les jussies (*Ludwigia peploides* et *Ludwigia grandiflora*) ;
- Le myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum*) ;
- Le myriophylle hétérophile (*Myriophyllum heterophyllum*) ;
- Le lagarosiphon (*Lagarosiphon major*) ;
- L'herbe à alligators (*Alternanthera philoxeroides*).

L'élodée du Canada n'est pas prise en compte en raison de son installation généralisée dans le bassin versant du Rhône et, plus généralement, sur l'ensemble du territoire métropolitain (données cartographiques du Conservatoire Botanique National Méditerranéen). De plus, l'espèce est considérée être en cours d'intégration dans les phytocénoses aquatiques (Mériaux et Géhu, 1979 – citation dans Muller, 2004) et une intervention sur l'espèce conduirait à des coûts disproportionnés aux regards du bénéfice à long terme de l'action dans la mesure où l'espèce recolonisera rapidement le milieu.

Lors des chantiers d'entretien par dragage, cette attention particulière aux espèces végétales indésirables se manifeste dès la description de l'état initial des sites et se poursuit préalablement à la réalisation des travaux par la visite d'un technicien environnement.

En cas de présence d'une espèce exotique envahissante en phase émergente ou de colonisation, CNR réalise les travaux préalables nécessaires (fauchage, arrachage manuel ou mécanique…) si ceux-là permettent de limiter la contamination et la prolifération de l'espèce.

➢ **Sur le site du garage aval de l'écluse de Sablons, aucune espèce végétale invasive n'a été identifiée.**

2 - Caractérisation physico-chimique

2-1 - Eau

Les données sur la qualité de l'eau sont issues de la moyenne de la dernière année disponible validée de la station du Réseau de Contrôle et de Surveillance (RCS) la plus proche (sauf présence d'un affluent important). Elles permettent de caractériser la qualité physico-chimique de l'eau d'après le SEQ-Eau (V2) et les classes et indices de qualité de l'eau par altération.

Dans le cas du dragage du garage aval de l'écluse de Sablons, la qualité des eaux sera caractérisée par la station de Saint-Vallier, située 14 km en aval. Une analyse in-situ, réalisée le 10 juillet 2024, complète ces données sur l'eau avec la qualité ponctuelle des eaux au niveau de la zone d'intervention.

Paramètres physico-chimie Eau	RCS 2022	Eau projet In situ
Ammonium (mg(NH_4)/L)	0.08	<0.1
Azote Kjeldahl (mg(N)/L)	0.3	<2
Conductivité (µS/cm)	420	360
MES[2] (mg/L)	6	29
Nitrates (mg(NO_3)/L)	7	7
Nitrites (mg(NO_2)/L)	0.06	0.06
Oxygène dissous (mg(O_2)/L)	9.0	9.6
Oxygène dissous (saturation) (%)	96	98
pH (unité pH)	8.1	8.2
Phosphates (mg(PO_4)/L)	0.15	0.46
Phosphore total (mg(P)/L)	0.07	0.05
Température (°C)	18.0	20.9

Classes SEQ-Eau V2 : altération

Très bonne qualité | Bonne qualité | Qualité moyenne | Qualité médiocre | Qualité mauvaise

Tableau 2. Qualité physico-chimique de l'eau à la station RCS de Saint-Vallier et sur le site d'intervention.
(Source RCS 2022 : Portail NAIADES, données importées en juin 2024 ; In situ : CNR juillet 2024)

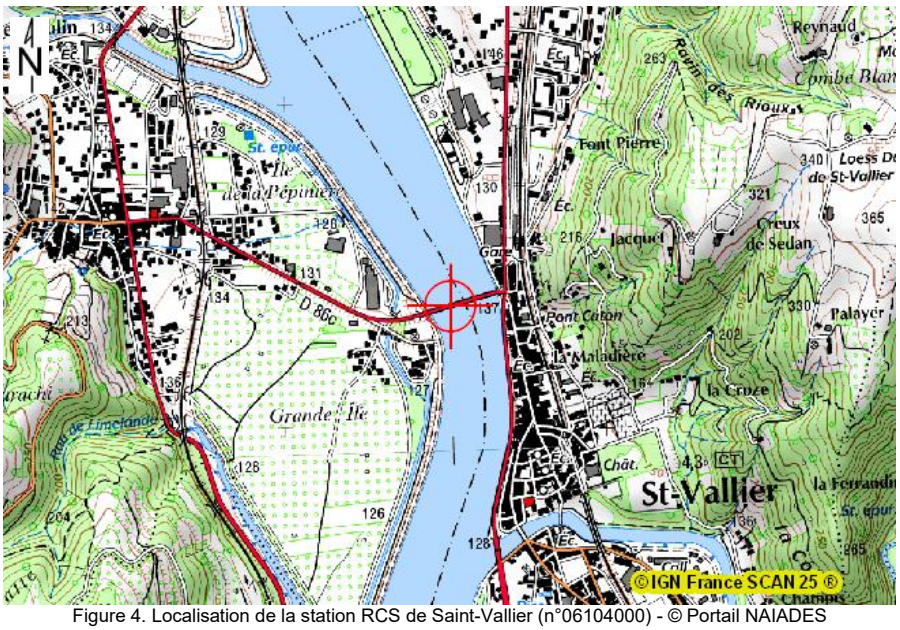

Figure 4. Localisation de la station RCS de Saint-Vallier (n°06104000) - © Portail NAIADES

Synthèse de la qualité physico-chimique de l'eau

Pour la dernière année validée (2022) à la station RCS de Saint-Vallier, la qualité de l'eau est « très bonne » à « bonne » pour tous les paramètres analysés.

Les valeurs in situ sont très proches des valeurs moyennes à la station de Saint-Vallier et présentent également des caractéristiques physico-chimiques « très bonnes » à « bonnes » pour l'ensemble des paramètres étudiés à l'exception des MES, traduisant un épisode de hautes-eaux au moment des prélèvements.

[2] MES : Matières en suspension

2-2 - Sédiments

– **Plan d'échantillonnage, modalité de réalisation des échantillons**

L'échantillonnage pour l'analyse des sédiments utilise les préconisations de l'instruction CNR[3]. Le nombre de stations de prélèvement est fonction du volume à draguer tel qu'il est estimé à la date des prélèvements :

Volume à draguer	Nombre de lieux de prélèvements
Entre 2 000 et 10 000 m^3	1
Entre 10 000 et 20 000 m^3	2
Entre 20 000 et 40 000 m^3	3
Entre 40 000 et 80 000 m^3	4
Entre 80 000 et 160 000m^3	5
Plus de 160 000 m^3	6

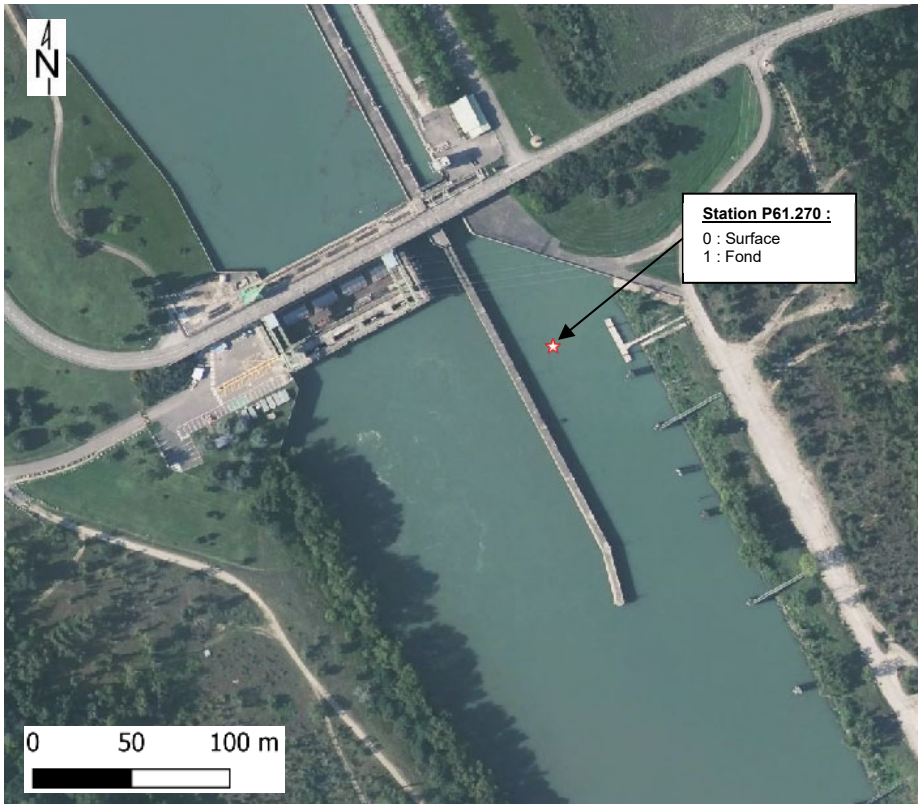

Figure 5. Localisation des prélèvements de sédiments (© IGN 2024)

La répartition spatiale des points de prélèvements doit être représentative de l'ensemble du site concerné. L'épaisseur de sédiments à draguer détermine le nombre de prélèvements à effectuer :

Epaisseur de sédiments	Nombre de prélèv3ments
Entre la surface et 1 m	1
De 1 à 2 m	2 (1 en surface et 1 au fond)
De 2 à 4 m	3 (1 en surface, 1 au milieu, 1 au fond)
De 4 à 8 m	4 (1 en surface, 2 au milieu, 1 au fond)
Plus de 8 m	5 (1 en surface, 3 au milieu, 1 au fond)

Une seule station de prélèvement a été échantillonnée en juillet 2024. La Figure 5 indique la localisation de cette station qui a fait l'objet de deux échantillons (surface et fond). Les échantillons analysés sont donc au nombre de deux.

[3] : CNR, août 2009, demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau : De la chute de Génissiat au palier d'Arles. Plan de gestion des dragages d'entretien sur le domaine concédé.

– **Granulométrie des échantillons**

Les analyses granulométriques portent sur la fraction fine (< 2mm) des deux échantillons réalisés en juillet 2024. Les résultats (tableau 3) mettent en évidence un seul type de sédiments correspondant à des matériaux sablo-limoneux, avec une composante sableuse de 78,7 % de la masse. Les limons représentent en moyenne moins de 18,4 % de la masse l'argile 2,9%.

		Fréquence (%)		
Type de sédiment	**Gamme de taille**	**P61.270/0**	**P61.270/1**	**Moyenne**
Argile	< 2µm	2.62	3.1	2.86
Limons fins	[2µm ; 20µm[	15.15	20.6	17.86
Limons grossiers	[20µm ; 50µm[	0.72	0.45	0.58
Sables fins	[50µm ; 0.2mm[	39.72	33.66	36.7
Sables grossiers	[0,2mm ; 2mm[	41.8	42.2	42

Tableau 3. Granulométrie de la fraction fine de l'ensemble des sédiments à draguer

➢ **La fraction fine des sédiments à draguer est constituée de matériaux sablo-limoneux avec, en moyenne, environ 78,7 % de sables, 18,4% de limons et 2,9% d'argile.**

– **Détermination du Qsm[4] pour les sédiments**

			Identifiants des prélèvements	
Paramètres	**Unités**	**Seuils S1**	**P61.270/0**	**P61.270/1**
Profondeur	m		0	1.5
Arsenic	mg/kg	30	9	8
Cadmium	mg/kg	2	<0.4*	<0.4*
Chrome	mg/kg	150	24	26
Cuivre	mg/kg	100	20	21
Mercure	mg/kg	1	<0.1*	0.1
Nickel	mg/kg	50	23	23
Plomb	mg/kg	100	19	19
Zinc	mg/kg	300	85	89
PCB totaux	mg/kg	0,68	0.008	0.004
HAP totaux	mg/kg	22,8	0.79	0.60
Calcul du Qsm			0.18	0.18
Nombre de polluants analysés			10	10

Tableau 4. Qualité physico-chimique des sédiments à draguer
* : valeur inférieure à la limite de quantification analytique du procédé

Un résultat d'analyse inférieur à la limite de quantification du laboratoire peut avoir deux significations :
- la substance recherchée n'est pas présente dans l'échantillon (non détectée),
- la substance est détectée mais à l'état de trace ou à une teneur trop faible pour être quantifiée avec précision (détectée mais non quantifiable).

Dans le cadre de l'application de la recommandation pour la manipulation des sédiments du Rhône, lorsque les valeurs de chaque congénère de PCB indicateurs sont inférieures à la limite de quantification (0,001 mg/kg), la valeur retenue pour la somme des PCB (polychlorobiphényles) correspond à la moyenne calculée entre la concentration minimale (0 mg/kg) et la valeur maximale (0,007 mg/kg) soit 0,0035 mg/kg.

Echelle du quotient de risque Qsm pour les sédiments

Qsm ≤ 0,1 : Risque négligeable.

0,1 < Qsm ≤ 0,5 : Risque faible, test CI20 Brachionus pour vérifier la dangerosité

Qsm > 0,5 : Risque non négligeable justifiant des tests approfondis

Les résultats des analyses des deux échantillons indiquent que les sédiments présentent un quotient de risque faible avec des valeurs de Qsm égales à 0,18.

Concernant les PCB, le seuil spécifique au Bassin Versant du Rhône (< 0,060 mg/kg) est respecté avec une valeur maximale de 8 µg/kg.

[4] : Définition du Qsm : quotient de risque indicateur de contamination des sédiments.

– **Autres paramètres physico-chimiques des sédiments**

		Identifiants des prélèvements	
Paramètres	**Unités**	P61.270/0	P61.270/1
Profondeur	m	0	1.5
Phase solide			
Matière sèche	% MB	50.5	51.3
Perte au feu	% MS	8.4	6.3
Azote Kjeldahl	mg/kg	2600	2300
Phosphore total	mg/kg	660	840
Carbone organique	% MS	1.9	1.4
Ph		8	8.1
Conductivité	µS/cm	194	193
Azote ammoniacal	mg/l	2.4	3.6
Azote total	mg/l	4.6	6.3

Tableau 5. Qualité physico-chimique des sédiments à draguer (autres paramètres)
* : valeur inférieure à la limite de quantification analytique du procédé

– **Analyses complémentaires des sédiments et des sols**

Ces analyses complémentaires ont été dictées par les valeurs obtenues pour le Qsm sur les deux échantillons, qui caractérisent des sédiments avec un risque faible.
Ces valeurs sont de 0,18 et justifient la réalisation de tests écotoxicologiques (test *Brachionus calyciflorus)* sur ces deux échantillons.

Test d'écotoxicité : Le test *Brachionus calyciflorus*

➢ **Les résultats de ces tests mettent en évidence une CI20/48h > 90 % sur les deux échantillons, ce qui confirme que les sédiments ne sont pas écotoxiques au regard de la limite d'écotoxicité fixée à (CI20/48h >1%) – voir rappel du test ci-après.**

Rappel sur le test *Brachionus calyciflorus*

Comme tous les tests écotoxicologiques, ce test consiste à déterminer, sous forme d'essais expérimentaux, l'effet toxique d'un ou de plusieurs produits sur un groupe d'organismes sélectionnés, (ici un rotifère d'eau douce : *Brachionus calyciflorus*) dans des conditions bien définies (Norme NF T90-377 : étude de la toxicité chronique vis-à-vis d'un rotifère d'eau douce *Brachionus calyciflorus*).

Voies Navigables de France a commandé des études au CEMAGREF et BCEOM afin d'établir un protocole pour les tests écotoxicologiques dans le but d'établir des seuils de risques internes à Voies Navigables de France

Le test *Brachionus calyciflorus* a été retenu par le CEMAGREF comme étant le plus fiable et le plus aisé à réaliser dans le cadre de l'évaluation de la dangerosité des sédiments. *Brachionus calyciflorus* est un des organismes constituant le zooplancton vivant dans les eaux douces. Ces animaux sont des consommateurs primaires et servent de proies à de nombreuses larves de poissons et d'invertébrés. Le test consiste à mesurer les effets de l'eau interstitielle des sédiments sur la reproduction des organismes pendant 48 h.

Le protocole consiste à préparer, à partir du lixiviat du sédiment à analyser, une gamme d'échantillons de concentration différente (0 à 100%). Les individus (*Brachionus calyciflorus*) sont mis en contact avec ces échantillons et on observe, au terme de 48 h, à quelle concentration 20% des individus sont inhibés.

Le paramètre mesuré est le CI20 : Concentration du lixiviat qui inhibe 20% des individus (blocage de la reproduction).

Sur la base de la circulaire interne de VNF, les sédiments sont classés de la façon suivante :
• si test (CI 20c-48 h) < 1% (il faut moins de 1% du lixiviat du produit pour avoir une inhibition de 20% de la population) alors le sédiment est écotoxique et donc dangereux ;
• si test (CI 20c-48 h) > 1% (il faut plus de 1% du lixiviat du produit pour avoir un impact) alors le sédiment est non écotoxique et donc non dangereux

– **Caractérisation des sédiments au lieu de restitution**

Le taux de PCB totaux de tous les échantillons analysés est inférieur à 10 µg/kg. Dans ces conditions et dans le cadre de la recommandation pour la manipulation des sédiments du Rhône, il n'est pas nécessaire de caractériser les sédiments au lieu de la restitution.

Conclusion quant à la gestion des sédiments

➢ **Les sédiments analysés présentent une fraction fine constituée de matériaux sablo-limoneux.**

➢ **Les analyses physico-chimiques complétées par des analyses d'écotoxicité (*Brachionus calyciflorus)* permettent de confirmer la possibilité de mobiliser l'ensemble des sédiments dans le cadre de l'intervention sur le garage aval de l'écluse de Sablons.**

➢ **La qualité des matériaux dragués n'a pas d'incidence sur la qualité des matériaux en place dans le fleuve.**

3 - Enjeux du site de dragage et du site de restitution des sédiments

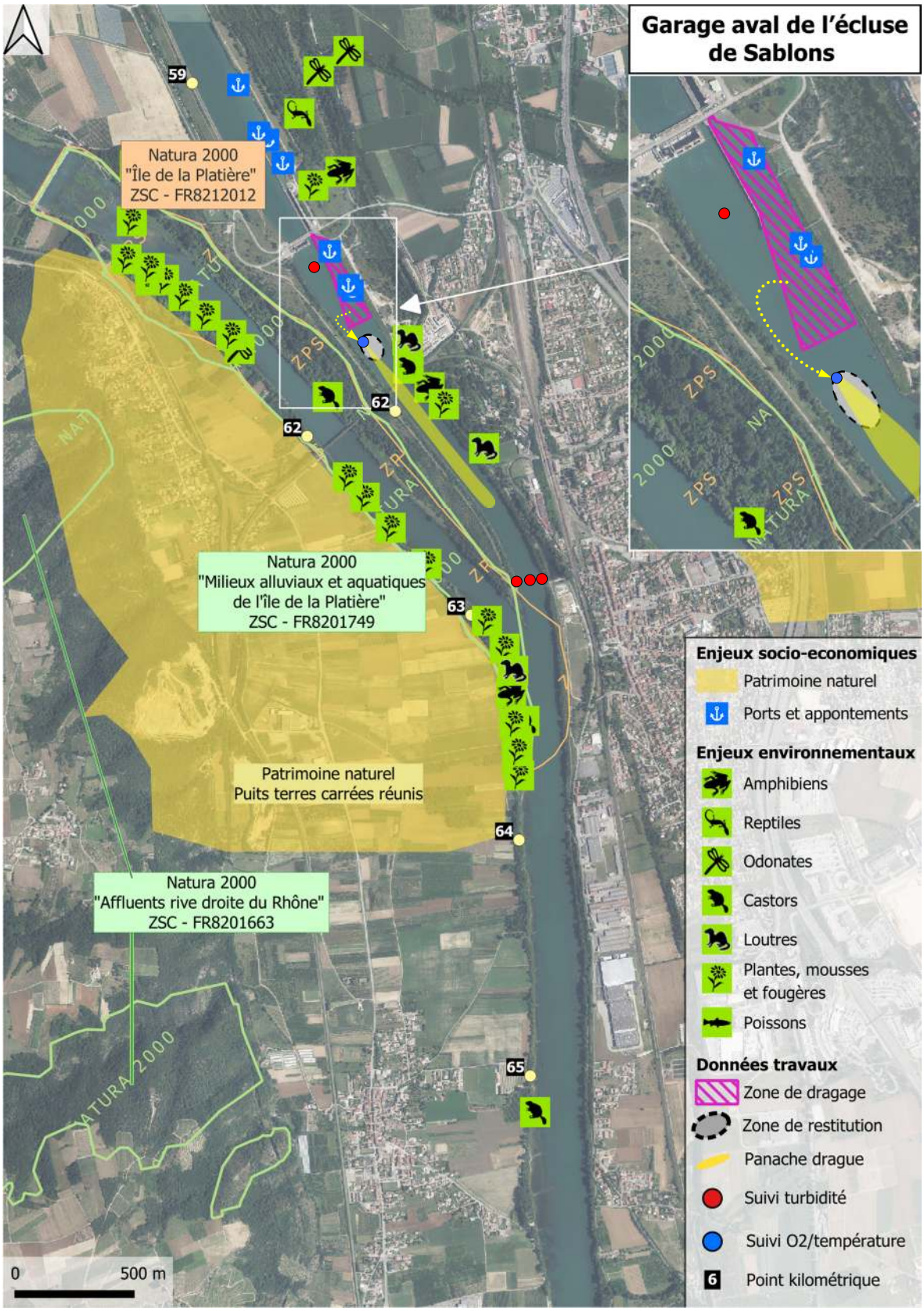

Figure 6. Localisation des enjeux socio-économiques et environnementaux dans la zone de travaux

3-1 - Exposé détaillé des enjeux

3-1-1 - Enjeux environnementaux

3-1-1-1 Description du site

Description de la faune et la flore répertoriées sur et à proximité du site (d'après données bibliographiques : SVP[5] du Rhône, Atlas des Sites d'Intérêt Ecologique de CNR, inventaires nationaux et complétée par une visite sur site) :

La zone de dragage est localisée dans le garage aval de l'écluse de Sablons. Le projet de dragage consiste à entretenir la zone de stationnement des navires, en attente de passage à l'écluse, ainsi que le chenal de navigation afin de maintenir un mouillage suffisant. Le site a fait l'objet de deux visites du bureau d'étude ARTELIA en août 2024 pour détailler la description.

Dans ce secteur, en rive gauche du canal de fuite, les berges sont en enrochement. Un mur divisoire (ouvrage en béton) isole le garage de l'écluse du canal de fuite. La restitution est réalisée en aval de l'usine dans le canal de fuite.

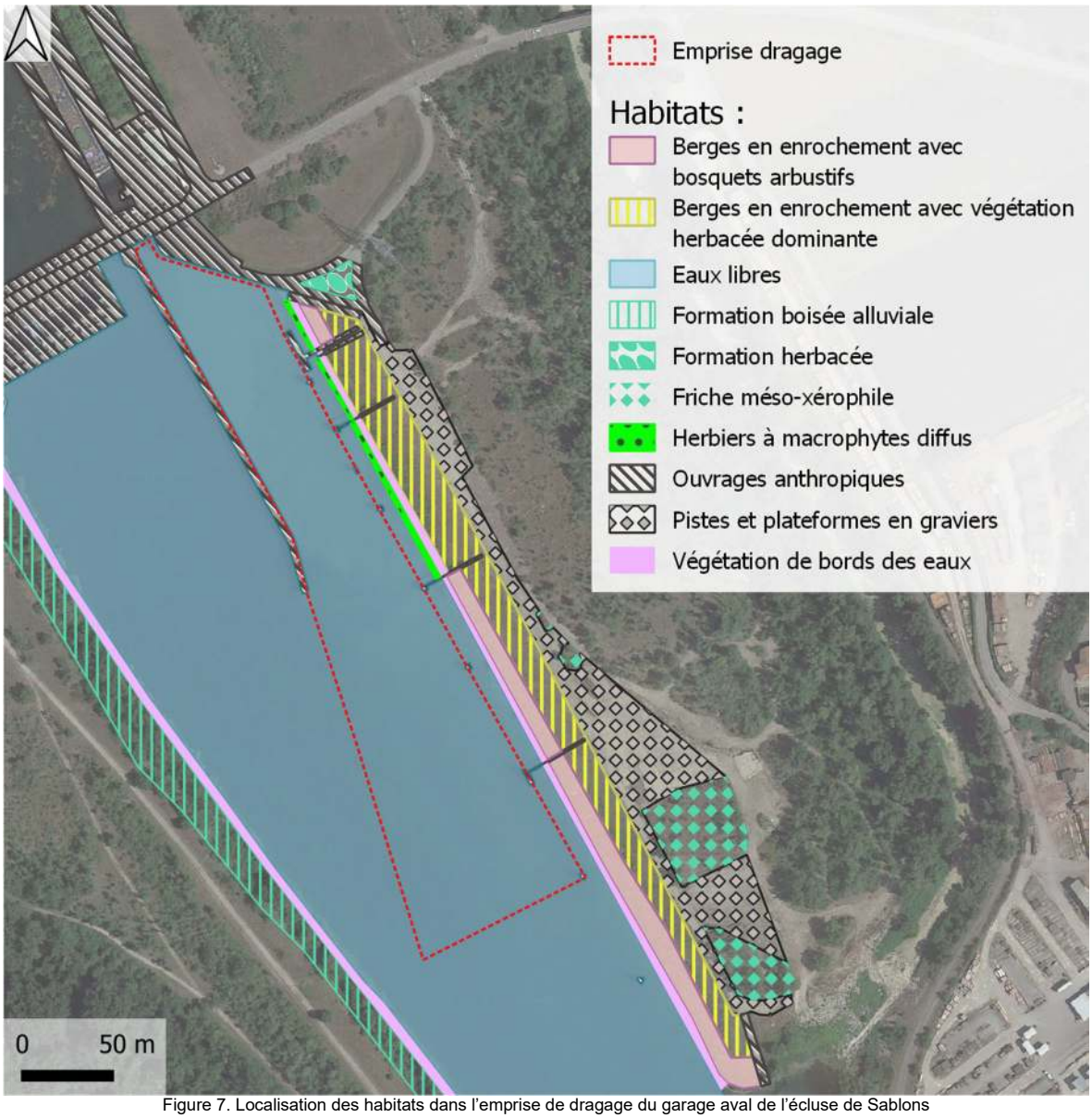

Figure 7. Localisation des habitats dans l'emprise de dragage du garage aval de l'écluse de Sablons

En rive gauche, le milieu terrestre présente des caractéristiques fortement liées à l'anthropisation du site avec un parement en enrochement libre colmaté. Il est constitué, en crête, d'une piste gravillonnée.

[5] SVP : Schéma de Vocation Piscicole

L'ensemble du parement présente une végétation herbacée rudérale dominante (origan, ronces, brome inerme, dactyle aggloméré, onagre, chiendent commun…). Des bandes arbustives sont également présentes avec des rejets arbustifs constitués d'érable negundo, robinier faux-acacia, frêne, orme et peuplier noir. Sont également présents : cornouiller sanguin, euphorbe faux cyprès, vigne-vierge de Virginie, clématite, églantier et aubépine.

En bords des eaux sur l'ensemble du linéaire, quelques carex sp. et salicaires se développent entre les enrochements.

Le milieu aquatique est un milieu d'eau calme soumis à la navigation transitant et stationnant par le garage de l'écluse. La végétation aquatique est absente de la zone d'intervention localisée dans le chenal de navigation. Quelques pieds de potamots (potamots pectinés, potamots crépus, potamots noueux) et myriophylles sont présents de manière diffuse entre les berges en enrochements et les appontements. Aucune végétation n'est présente au niveau du mur divisoire.

La zone de restitution, en aval du garage aval de 'écluse de Sablons, présente des berges en enrochement libre avec une végétation arbustive à arborée. Le canal de fuite ne présente pas de végétation aquatique à l'exception de quelques herbiers présents de manière diffuse en rive droite et en rive gauche.

Figure 8. Vue sur le garage aval de l'écluse de Sablons depuis l'écluse (ARTELIA, 2024)

A proximité, les sites d'intérêt écologiques sont identifiés principalement au niveau du Vieux-Rhône de Péage-de-Roussillon, en amont immédiat de la restitution, où il est possible de trouver quelques surfaces morcelées de la forêt alluviale originelle de la vallée du Rhône.
Ces milieux, bien que de taille modeste, présentent un intérêt par la présence à proximité de la Réserve Naturelle de la Platière, localisée plus à l'amont. L'ensemble de ces milieux, liés fonctionnellement, permet l'observation d'un grand nombre d'espèces animales d'intérêt avec le castor mais aussi de nombreux oiseaux parmi lesquelles on trouve le milan noir, le faucon hobereau ou le balbuzard pêcheur.
La Loutre est régulièrement observée depuis 2020, aux abords du site et à la confluence de la Sanne et du Dolon. L'espèce a été contactée à de nombreuses reprises aux abords du site et notamment à la confluence du ruisseau des Collières (ruisseau des Claires), sur la Sanne, ainsi que sur le Dolon aval (de la confluence avec la Sanne jusqu'au canal de fuite de l'usine de Sablons).
Il est aussi noté la présence de plusieurs espèces végétales protégées dont le rubanier émergé, le séneçon des marais, la grande naïade….

D'un point de vue piscicole, le Schéma de Vocation Piscicole permet de constater que le Rhône en retenue présente un peuplement très ubiquiste dominé par le gardon, le chevesne, la brème bordelière et l'ablette. Le Vieux-Rhône de Péage-de-Roussillon est une bonne zone refuge pour l'ichtyofaune en période de hautes eaux et le fleuve en aval présente des frayères à cyprins avec, de part et d'autre du fleuve, des herbiers à macrophytes.
Les données à la station de Serrières (2007-2023), située sur le Vieux-Rhône à 2,7km de l'écluse de Sablons, permettent d'identifier une diversité totale de 29 espèces toutes années confondues. Sur le Rhône complet, 28 espèces sont recensées à la station de St Vallier (2007-2021), située à 14km en aval de l'écluse. Les espèces dominantes sont l'ablette (38% des individus recensés entre 2007 et 2021 à St Vallier), le gardon (19%), le chevesne (14%) et le goujon (10%). Les espèces d'accompagnement concernent principalement le pseudorasbora et la bouvière avec respectivement 4% des espèces recensés. Enfin, parmi les espèces anecdotiques, on trouve le brochet (0,04%) et la vandoise (0,12%). En 2023, trois espèces exotiques envahissantes, susceptibles de provoquer un déséquilibre biologique, ont été identifiées : la perche-soleil, l'écrevisse américaine et le pseudorasbora.

Les milieux et les espèces d'intérêt répertoriés à proximité de la zone d'intervention sont identifiés sur la carte de la figure 6.

3-1-1-2 Réseau Natura 2000, évaluation des incidences

Exposé détaillé valant évaluation d'incidence au sens des articles L.414-4 et R. 414-19 du code de l'environnement.

Réseau Natura 2000 : oui ☒ non ☐

Nom du site de référence :
« Milieux alluviaux et aquatiques de l'île de la Platière » (Zone Spéciale de Conservation - FR8201749) et « Ile de la Platière » (Zone de Protection Spéciale - FR8212012)

Emprise des travaux par rapport aux sites Natura 2000 :
à plus de … km q à proximité ☒ dedans q

Les sites Natura 2000 « Milieux alluviaux et aquatiques de l'Ile de la Platière » et « Ile de la Platières » présentent des périmètres assez proches de la zone d'intervention mais localisés sur le vieux-Rhône. Le canal de dérivation n'est pas concerné par ces sites. L'ensemble des secteurs disjoints représentent respectivement une surface de 937 ha et 961 ha.

Ces deux sites sont composés de deux surfaces disjointes le long du vieux-Rhône de Péage-de-Roussillon. Ces espaces regroupent un complexe de milieux alluviaux inondables composé principalement du Rhône et de ses annexes, de boisements, de terres agricoles et de prairies relictuelles. Le linéaire total concerné représente environ 12 km de fleuve et son lit majeur. L'extrémité sud se retrouve au niveau de la restitution du vieux-Rhône en aval de l'usine de Sablons et comprend l'aval du Vieux-Rhône depuis le seuil de Peyraud.

Les sites présentent une mosaïque de milieux naturels très riches, vestiges de la dynamique fluviale du Rhône : forêts alluviales, pelouses sèches, prairies humides, mégaphorbiaies, lônes et bras morts plus ou moins connectés au fleuve, casiers inondés, contre-canaux, Vieux-Rhône courant, Rhône vif, plan d'eau de la retenue, … Cette grande diversité d'habitats se traduit par une biodiversité remarquable, tant du point de vue de la faune que de la flore. De nombreuses espèces rares et/ou protégées sont présentes sur les sites.

Les données concernant les habitats et les espèces d'intérêt communautaire sont récapitulées dans les tableaux suivants.

Habitats d'intérêt communautaire	Code
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des *Littorelletea uniflorae* et/ou des *Isoeto-Nanojuncetea*	3130
Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara spp*	3140
Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou de *l'Hydrocharition*	3150
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion*	3260
Rivières avec berges vaseuses avec végétation du *Chenopodion rubri p.p.* et du *Bidention p.p.*	3270
Pelouses calcaires de sables xériques	**6120***
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco Brometalia*) (*sites d'orchidées remarquables)	6210
Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*)	6410
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpins	6430
Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae*)*	**91E0***
Forêts mixtes à *Quercus robur*, *Ulmus laevis*, *Ulmus minor*, *Fraxinus excelsior* ou *Fraxinus angustifolia*, riveraines des grands fleuves (*Ulmenion minoris*)	91F0
Forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba*	92A0

Tableau 6. Liste des habitats d'intérêt communautaire du site « Milieux alluviaux et aquatiques de l'île de la Platière » (FR8201749). **(*) En gras les habitats prioritaires.**

Sur l'ensemble du site « Milieux alluviaux et aquatiques de l'île de la Platière », ces milieux d'intérêt communautaire développent une mosaïque dans laquelle des espèces d'intérêt communautaire sont répertoriées.

Espèces d'intérêt communautaire	Code
Invertébrés	
Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*)	1041
Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*)	1044
Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*)	1083
Mammifères	
Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*)	1321
Castor d'Europe (*Castor fiber*)	1337
Loutre (*Lutra lutra*)	1355
Poissons	
Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)	1096
Chabot (*Cottus gobio*)	1163
Bouvière (*Rhodeus amarus*)	5339
Blageon (*Telestes souffia*)	6147
Toxostome (*Parachondrostoma toxostoma*)	6150

Tableau 7. Liste des espèces d'intérêt communautaire du site « Milieux alluviaux et aquatiques de l'île de la Platière » (FR8201749).

Espèces d'intérêt communautaire	Code	Rôle du site Natura 2000
Grèbe castagneux *(Tachybaptus ruficollis)*	A004	Résidente.
Grèbe huppé *(Podiceps cristatus)*	A005	Hivernage.
Grèbe à cou noir *(Podiceps nigricollis)*	A008	Etape migratoire.
Butor étoilé *(Botaurus stellaris)* (*)	A021	Etape migratoire.
Butor blongios, Blongios nain *(Ixobrychus minutus)* (*)	A022	Etape migratoire
Héron bihoreau, Bihoreau gris *(Nycticorax nycticorax)* (*)	A023	Reproduction. Etape migratoire.
Héron crabier, Crabier chevelu *(Ardeola ralloides)* (*)	A024	Etape migratoire.
Héron garde-bœufs *(Bubulus ibis)*	A025	Hivernage.
Aigrette garzette *(Egretta garzetta)* (*)	A026	Résidente.
Héron cendré *(Ardea cinerea)*	A028	Reproduction. Résidente.
Héron pourpré *(Ardea purpurea)* (*)	A029	Etape migratoire.
Cigogne noire *(Ciconia nigra)* (*)	A030	Etape migratoire.
Cigogne blanche *(Ciconia ciconia)* (*)	A031	Etape migratoire.
Cygne tuberculé *(Cygnus olor)*	A036	Résidente.
Tadorne de Belon *(Tadorna tadorna)*	A048	Etape migratoire.
Sarcelle d'hiver *(Anas crecca)*	A052	Hivernage
Colvert *(Anas platyrhynchos)*	A053	Hivernage. Reproduction.
Canard pilet *(Anas acuta)*	A054	Etape migratoire.
Nette rousse *(Netta rufina)*	A058	Etape migratoire.
Fuligule milouin *(Aythya ferina)*	A059	Hivernage.
Fuligule morillon *(Aythya fuligula)*	A061	Hivernage.
Macreuse brune *(Melanitta fusca)*	A066	Etape migratoire.
Garrot à œil d'or *(Bucephala clangula)*	A067	Etape migratoire.
Harle huppé *(Mergus serrator)*	A069	Etape migratoire.
Harle bièvre *(Mergus merganser)*	A070	Hivernage.
Bondrée apivore *(Pernis apivorus)* (*)	A072	Reproduction.
Milan noir *(Milvus migrans)* (*)	A073	Reproduction.
Milan royal *(Milvus milvus)* (*)	A074	Etape migratoire.
Circaète Jean-le-Blanc *(Circaetus gallicus)* (*)	A080	Etape migratoire.

Espèces d'intérêt communautaire	Code	Rôle du site Natura 2000
Busard des roseaux *(Circus aeruginosus)* (*)	A081	Etape migratoire.
Busard Saint-Martin *(Circus cyaneus)* (*)	A082	Etape migratoire.
Busard cendré *(Circus pygargus)* (*)	A084	Etape migratoire.
Balbuzard pêcheur *(Pandion haliaetus)* (*)	A094	Etape migratoire.
Faucon émerillon *(Falco columbarius)* (*)	A098	Etape migratoire.
Faucon pèlerin *(Falco peregrinus)* (*)	A103	Résidente.
Râle d'eau *(Rallus aquaticus)*	A118	Etape migratoire.
Gallinule poule d'eau *(Gallinula chloropus)*	A123	Reproduction.
Foulque macroule *(Fulica atra)*	A125	Hivernage.
Grue cendrée *(Grus grus)* (*)	A127	Etape migratoire.
Echasse blanche *(Himantopus himantopus)* (*)	A131	Etape migratoire.
Avocette élégante *(Recurvirostra avosetta)* (*)	A132	Etape migratoire.
Grand Gravelot *(Charadrius hiaticula)*	A137	Etape migratoire.
Pluvier doré *(Pluvialis apricaria)* (*)	A140	Etape migratoire.
Vanneau huppé *(Vanellus vanellus)*	A142	Etape migratoire.
Bécasseau variable *(Calidris alpina)*	A149	Etape migratoire.
Bécassine des marais *(Gallinago gallinago)*	A153	Hivernage. Etape migratoire.
Bécasse des bois *(Scolopax rusticola)*	A155	Etape migratoire.
Courlis cendré *(Numenius arquata)*	A160	Etape migratoire.
Chevalier arlequin *(Tringa erythropus)*	A161	Etape migratoire.
Chevalier gambette *(Tringa totanus)*	A162	Etape migratoire.
Chevalier aboyeur *(Tringa nebularia)*	A164	Etape migratoire.
Chevalier culblanc *(Tringa ochropus)*	A165	Etape migratoire.
Chevalier sylvain *(Tringa glareola)* (*)	A166	Etape migratoire.
Chevalier guignette *(Actitis hypoleucos)*	A168	Hivernage. Etape migratoire.
Mouette rieuse *(Larus ridibundus)*	A179	Hivernage.
Goéland cendré *(Larus canus)*	A182	Hivernage.
Goéland brun *(Larus fuscus)*	A183	Etape migratoire.
Sterne hansel *(Gelochelidon nilotica)* (*)	A189	Etape migratoire.
Sterne pierregarin *(Sterna hirundo)* (*)	A193	Etape migratoire.
Guifette noire *(Chlidonias niger)* (*)	A197	Reproduction.
Grand-duc d'Europe *(Bubo bubo)* (*)	A215	Etape migratoire.
Martin-pêcheur d'Europe *(Alcedo atthis)* (*)	A229	Résidente.
Rollier d'Europe *(Coracias garrulus)* (*)	A231	Etape migratoire.
Pic noir *(Dryocopus martius)* (*)	A236	Résidente.
Alouette lulu *(Lullula arborea)* (*)	A246	Etape migratoire.
Pie-grièche écorcheur *(Lanius collurio)* (*)	A338	Reproduction.
Grand Cormoran *(Phalacrocorax carbo sinensis)*	A391	Hivernage.
Autour des palombes *(Accipiter gentilis arrigonii)*	A400	Etape migratoire.
Gorgebleue à miroir *(Luscinia svecica)* (*)	A480	Etape migratoire.
Goéland leucophée *(Larus michahellis)*	A604	Résidente.
Guifette moustac *(Chlidonias hybridus)* (*)	A734	Reproduction.
Grande Aigrette *(Ardea alba)* (*)	A773	Hivernage.
Canard siffleur *(Mareca penelope)*	A855	Hivernage
Sarcelle d'été *(Spatula querquedula)*	A856	Etape migratoire.
Canard souchet *(Spatula clypeata)*	A857	Etape migratoire.
Chevalier combattant *(Calidris pugnax)* (*)	A861	Etape migratoire.
Mouette pygmée *(Hydrocoloeus minutus)* (*)	A862	Etape migratoire.
Pic mar *(Dendrocopos medius)* (*)	A868	Etape migratoire.

Espèces d'intérêt communautaire	Code	Rôle du site Natura 2000
Canard chipeau *(Mareca strepera)*	A889	Hivernage

Tableau 8. Liste des espèces d'intérêt communautaire du site « Ile de la Platière » (FR82012012).
(*) ***Espèces inscrites à l'annexe I*** *: espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution*

Evaluation d'incidence :

Les travaux d'entretien du chenal navigable au niveau du garage aval de l'écluse de Sablons se situent à plus de 1,5 km en amont de la restitution au Rhône, où se localise la limite des sites Natura 2000 cités ci-avant.

Bien que proche de la zone d'intervention, la description du site permet de préciser qu'aucun milieu d'intérêt communautaire du site Natura 2000 étudié n'est référencé sur ou à proximité immédiate de la zone de dragage ou de restitution.

Du point de vue de la faune :

- Le Castor d'Europe, très présent dans la vallée du Rhône, est répertorié, à proximité, en de nombreux sites au niveau des milieux alluviaux résiduels en rive gauche du canal de fuite mais surtout tout au long du vieux-Rhône de Péage-de-Roussillon et de ses annexes. Dans la zone de travaux, les berges ne présentent pas de gîtes. Toutefois, l'espèce peut utiliser les berges lors de ses déplacements nocturnes ou crépusculaires. Les travaux réalisés avec du matériel fluvial sans intervention sur une berge naturelle n'ont aucune incidence sur l'espèce (individus et sites d'intérêts pour la reproduction ou l'alimentation). De plus, les travaux qui se déroulent de jour n'ont pas d'incidence sur l'espèce qui présente des activités principalement nocturnes.
- Les traces de Loutre d'Europe sont maintenant régulièrement retrouvées dans le bassin versant du Rhône. Des traces ont été observées dans ce secteur, à l'extrémité aval du Vieux-Rhône de Péage-de-Roussillon et sur les petits affluents observés en rive droite du fleuve. Depuis 2020, l'espèce est aussi régulièrement observée en rive gauche, sur la Sanne et le Ruisseau des Collières, en amont de la confluence avec le canal de dérivation. Il est probable que la loutre, très mobile, exploite l'ensemble des milieux aquatiques du secteur. L'espèce présente ses principaux milieux de vie (couches, abris et catiches) en berge et n'est pas concernée par les travaux qui se déroulent en pleine eau. Les travaux ne modifient pas non plus les capacités du milieu aquatique que représentent le fleuve et son ichtyofaune pour l'alimentation de l'espèce.
- Aucun habitat ni site d'intérêt communautaire favorable à l'avifaune n'est présent.
- Aucun site potentiel de frai des espèces piscicoles d'intérêt communautaire n'est identifié sur le site d'entretien ou plus en aval dans le Rhône après la restitution des matériaux.

L'absence d'habitat d'intérêt communautaire sur le site d'intervention et dans les limites d'incidence des travaux à l'aval et la position du dragage par rapport au site Natura 2000 permettent de préciser que le dragage n'est pas de nature à induire des incidences sur les habitats et les espèces communautaires.

Compte tenu de l'évaluation ci-dessus, l'incidence de l'opération de dragage pour l'entretien du garage aval de l'écluse de Sablons, sur la préservation des habitats et espèces communautaires des sites « Milieux alluviaux et aquatiques de l'île de la Platière » (Zone Spéciale de Conservation – FR8201749) et « Ile de la Platière » (Zone de Protection Spéciale – FR8212012), est négligeable.

Conclusion sur l'effet notable : oui ☐ non ☒
Nécessité d'une évaluation d'incidence Natura 2000 détaillée : oui ☐ non ☒

Réseau Natura 2000 : oui ☒ non ☐

Nom du site de référence :
« Affluents rive droite du Rhône » (Zone Spéciale de Conservation – ZSC – FR8201663)

Emprise des travaux par rapport aux sites Natura 2000 :
à plus de 1 km ☒ à proximité ☐ dedans ☐

Le site Natura 2000 « Affluents rive droite du Rhône » comprend de nombreux secteurs répartis tout au long de la vallée du Rhône depuis Chavanay, au nord, à Charmes-sur-Rhône, au sud. Il s'agit de vallons perpendiculaires, bien visibles de la vallée fluviale. La plupart de ceux-ci sont restés en partie vierges d'activité humaine et surtout les flancs de ces vallons. De nombreuses espèces de reptiles affectionnent ces vallons. La végétation est essentiellement forestière avec des chênaies vertes, chênaies vertes et blanches ou encore chênaies-charmaies avec des espèces méditerranéennes. L'ensemble des secteurs disjoints représente une surface de 4 210,1 ha.

Les données concernant les habitats et les espèces d'intérêt communautaire sont récapitulées dans les tableaux suivants.

Habitats d'intérêt communautaire	Code
Landes sèches européennes	4030
Matorrals arborescents à Juniperus spp	5210
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco Brometalia*) (*sites d'orchidées remarquables) *	**6210***
Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)	6510
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	8220
Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii	8230
Grottes non exploitées par le tourisme	8310
Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) *	**91E0***
Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)	9120
Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli	9160
Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion*	**9180***
Forêts de *Castanea sativa*	9260
Forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia*	9340

Tableau 9. Liste des habitats d'intérêt communautaire du site « Affluents rive droite du Rhône » (FR8201663).
(*) En gras les habitats prioritaires.

Sur l'ensemble du site ces milieux d'intérêt communautaire développent une mosaïque dans laquelle des espèces d'intérêt communautaire sont répertoriées.

Espèces d'intérêt communautaire	Code
Invertébrés	
Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*)	1083
Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*)	1087
Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*)	1088
Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*)	1092
Écaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*)	6199
Mammifères	
Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)	1303
Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)	1304
Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*)	1308
Castor d'Europe (*Castor fiber*)	1337
Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)	1355
Amphibiens et Reptiles	
Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*)	1193
Poissons	
Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*)	1138
Blageon (*Telestes souffia*)	6147
Toxostome (*Parachondrostoma toxostoma*)	6150

Tableau 10. Liste des espèces d'intérêt communautaire du site « Affluents rive droite du Rhône » (FR8201663)

Evaluation d'incidence :

Les travaux d'entretien du chenal navigable au niveau du garage aval de l'écluse de Sablons se situent sur le canal de fuite. Les sites Natura 2000 les plus proches concernent les affluents : le ruisseau de Crémieux en amont et le ruisseau du Baral en aval.

Ces deux ruisseaux confluent avec le Rhône en rive droite. Pour le ruisseau de Crémieux, la confluence se situe sur le Vieux-Rhône de Péage-de-Roussillon au niveau de Peyraud. Pour le ruisseau du Baral, la confluence est au niveau de la retenue (aux environs du PK 65.000) au niveau de la commune de Champagne.

Du point de vue de la faune :

- Le Castor d'Europe, très présent dans la vallée du Rhône, est répertorié, à proximité, en de nombreux sites au niveau des milieux alluviaux résiduels en rive gauche du canal de fuite mais surtout tout au long du vieux-Rhône de Péage-de-Roussillon et de ses annexes. Dans la zone de travaux, les berges ne présentent pas de gîtes. Toutefois, l'espèce peut utiliser les berges lors de ses déplacements nocturnes ou crépusculaires. Les travaux réalisés avec du matériel fluvial sans intervention sur une berge naturelle n'ont aucune incidence sur l'espèce (individus et sites d'intérêts pour la reproduction ou l'alimentation). De plus, les travaux qui se déroulent de jour n'ont pas d'incidence sur l'espèce qui présente des activités principalement nocturnes.
- Les traces de Loutre d'Europe sont maintenant régulièrement retrouvées dans le bassin versant du Rhône. Des traces ont été observées dans ce secteur, à l'extrémité aval du Vieux-Rhône de Péage-de-Roussillon et sur les petits affluents observés en rive droite du fleuve. Depuis 2020, l'espèce est aussi régulièrement observée en rive gauche, sur la Sanne et le Ruisseau des Collières, en amont de la confluence avec le canal de dérivation. Il est probable que la loutre, très mobile, exploite l'ensemble des milieux aquatiques du secteur. L'espèce présente ses principaux milieux de vie (couches, abris et catiches) en berge et n'est pas concernée par les travaux qui se déroulent en pleine eau. Les travaux ne modifient pas non plus les capacités du milieu aquatique que représentent le fleuve et son ichtyofaune pour l'alimentation de l'espèce.
- Aucun site potentiel de frai des espèces piscicoles d'intérêt communautaire n'est identifié sur le site d'entretien ou plus en aval dans le Rhône après la restitution des matériaux.

La localisation des travaux en aval immédiat de l'usine de Sablons, l'absence d'habitats d'intérêt communautaire dans les limites d'incidence des travaux, l'influence limitée des travaux à l'aval de la restitution des sédiments et la localisation des confluences en rive droite, bien au-delà de cette influence, permet de préciser que les travaux de dragages ne sont pas de nature à induire des incidences sur les habitats et les espèces communautaires.

Compte tenu de l'évaluation ci-dessus, l'incidence de l'opération de dragage pour l'entretien de la confluence de l'Embroye sur la préservation des habitats et espèces communautaires du site « Affluents rive droite du Rhône » (Zone Spéciale de Conservation - ZSC- FR8201663) est négligeable.

Conclusion sur l'effet notable : oui ☐ non ☒
Nécessité d'une évaluation d'incidence Natura 2000 détaillée : oui ☐ non ☒

**** Réseau Natura 2000, Incidences cumulées :***

Dans le cadre de la description des travaux (§1-3), il est noté la présence, dans la région, de deux chantiers pouvant être réalisés simultanément à l'entretien du garage aval de l'écluse de Sablons. Il s'agit des travaux d'entretien du bassin de virement de Pierre-Bénite (à environ 57 km en amont) et de l'entretien de la confluence de la Galaure (à environ 16 km en aval en rive gauche du Rhône).

L'entretien du bassin de virement de Pierre-Bénite sera réalisé à l'aide d'une pelle sur ponton ou d'une drague aspiratrice avec une remobilisation d'un total de 80 000 m^3 de matériaux fins au PK 3.500. L'incidence du panache de MES est estimé à 500 m et n'aura pas d'incidence cumulée en cas de réalisation concomitante avec les travaux d'entretien du garage aval de l'écluse de Sablons, situés à 57 km en aval.

L'entretien du garage aval de l'écluse de Sablons sera réalisé à l'aide d'une pelle sur ponton ou d'une drague aspiratrice avec une remobilisation d'un total de 5 000 m^3 de matériaux fins entre les PK 61.500 et 61.800. L'incidence du panache de MES est estimé à 900 m et n'aura pas d'incidence cumulée en cas de réalisation concomitante avec les travaux d'entretien de la confluence de la Galaure, situés à 16 km en aval.

Dans tous les cas, la réalisation des chantiers répertoriés, de manière concomitante ou non, n'aura pas d'incidence cumulée significative sur la préservation des habitats et des espèces des sites présentés précédemment.

3-1-1-3 Enjeux piscicoles

La définition des enjeux piscicoles est réalisée à l'aide des espèces d'intérêt patrimonial mentionnées à proximité, des inventaires faunistiques, des inventaires frayères, des observations de terrain et des autres sites d'intérêt identifiés à proximité qui peuvent avoir un lien avec la zone d'intervention. La liste d'espèces est complétée par l'anguille qui fait l'objet d'un plan national de gestion (application du R(CE) n°1100/2007 du 18 septembre 2007).

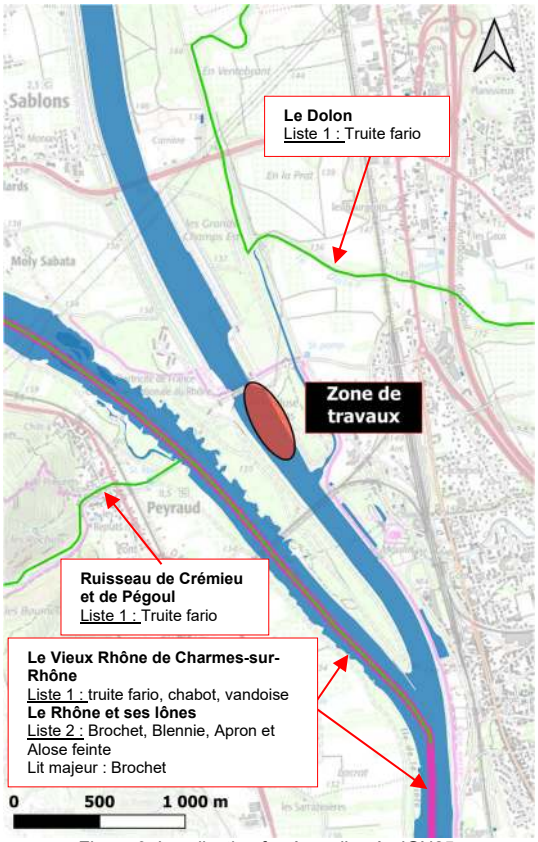

Figure 9. Localisation frayères d'après IGN25.
© Datara 2024

Inventaires Frayères

Sur les départements de l'Ardèche et de la Drôme, les inventaires frayères au titre de l'Art. L.432-3 du code de l'environnement ont été approuvés, respectivement, par arrêté préfectoral du 05/10/2023 et 06/02/2023.

Ces inventaires classent le Vieux-Rhône de Roussillon et ses îônes en liste 1 avec un intérêt pour la reproduction et l'alimentation de la truite fario, le chabot et la vandoise.

Pour le Rhône en retenue, en aval de la restitution, l'inventaire frayères classe le fleuve en liste 2 avec un intérêt pour la reproduction et l'alimentation du Brochet, de l'Apron du Rhône, de l'Alose feinte et de la Blennie fluviatile. Le lit majeur est quant à lui inventorié pour son intérêt pour le brochet.

En rive gauche du fleuve, le Dolon est répertorié en liste 1 avec un intérêt pour le frai de la truite fario.

Du coté ardéchois, les ruisseaux de Crémieux et de Pégoul sont classés en liste 1 pour la truite fario depuis la confluence avec le Rhône.

La définition des incidences des travaux sur les zones de frayères pour ces différentes espèces, est détaillée dans le cadre de l'analyse des enjeux piscicoles, ci-après.

Dans ce contexte, les espèces retenues sont récapitulées, ci-après :

- Anguille commune (*Anguilla anguilla*)
- Alose feinte (*Alosa fallax*)
- Apron du Rhône (*Zingel asper*)
- Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*)
- Blageon (*Telestes souffia*)
- Blennie fluviatile (*Blennius fluviatilis)*
- Bouvière (*Rhodeus amarus*)
- Brochet (*Esox lucius*)
- Chabot (*Cottus gobio*)
- Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)
- Truite fario (*Salmo trutta*)
- Toxostome (*Parachondrostoma toxostoma*)
- Vandoise (*Leuciscus leuciscus)*

Exposé détaillé :

Ces espèces, listées ci-dessus, sont potentiellement présentes dans le fleuve dans le cadre de leurs déplacements naturels historiques. Cependant, il est important de noter :

- Que l'apron du Rhône, poisson d'eau vive endémique du bassin du Rhône et de ses affluents, présente des populations (naturelles ou introduites) sur le Doubs, la Lanterne, la Drôme, le Buëch et l'Ardèche. Il se reproduit dans des secteurs faiblement courants, peu profond sur un substrat sablo-graveleux. L'espèce n'est pas présente dans la zone d'étude.
- Que des espèces rhéophiles comme le toxostome, le blageon et la vandoise sont rares voire absentes sur le Rhône en retenue en aval de Lyon. Historiquement, le blageon était mentionné dans le Vieux-Rhône de Beauchastel en aval du barrage de Charmes-sur-Rhône. Dans tous les cas, le garage aval de l'écluse de Sablons ne présente pas les conditions pour le frai de cette espèce.
- Que le chabot se trouve dans les eaux fraiches et turbulentes, mais fréquente aussi les grands lacs alpins. Il est préférentiellement présent sur le Haut-Rhône. L'espèce a été contacté sur le Vieux-Rhône à la station de Serrières en 2014. En revanche, dans le Rhône en retenue plus à l'aval, à la station de Saint-Vallier, l'espèce n'a jamais été contacté.
- Que la lamproie de Planer affectionne les têtes de bassin avec un habitat diversifié lui permettant de réaliser l'intégralité de son cycle biologique (déplacements limités sur le cours d'eau). Les travaux qui se déroulent sur le sur le canal de fuite ne concernent pas des milieux d'intérêt potentiel pour l'espèce.
- Que l'alose feinte ne remonte plus le fleuve au-delà de l'usine de Bollène et le barrage de Donzère sur le Vieux-Rhône. Si quelques prises sont réalisées plus à l'amont cela reste anecdotique vis-à-vis de sa répartition historique dans le bassin Rhône-Saône. Les sites de frai comprennent une plage de substrat grossiers délimitée en amont par un lit profond et en aval par une zone peu profonde à courant rapide. Des sites potentiels peuvent s'observer le long des Vieux-Rhône vifs ou sur le Rhône endigué du palier d'Arles.

La bouvière, se reproduit dans certaines moules des genres Anodonta et Unio (hors anodonte chinoise - *Sinanodonta woodiana* espèce invasive en cours d'installation dans le bassin du Rhône). Ces mollusques qui nécessitent des substrats fins pour s'installer et du phytoplancton pour s'alimenter, se trouvent très ponctuellement le long des berges du Rhône et préférentiellement dans des zones plus calmes (anses, bras morts, …). Bien que le site présente de faibles vitesses d'écoulement, la zone d'intervention qui se situe dans un garage d'écluse n'est pas favorable au frai de l'espèce avec le batillage issu du trafic fluvial. Aucun site d'intérêt tel que des anses ou bras morts n'est concerné par les travaux.

La blennie fluviatile est une espèce benthique des eaux courantes, claires et peu profondes. Si la bibliographie indique que dans le bassin du Rhône, elle présente des populations fragmentées, menacées par les aménagements et la pollution, les analyses ADNe récentes montrent que cette espèce colonise la totalité du cours du fleuve du Léman à la mer. Le frai se réalise, entre mai et juillet, sur des substrats grossiers voire rocheux et est sensible aux particules sédimentaires fines. Les œufs sont déposés sur le plafond d'une cavité (coquille vide ou dessous d'une roche (> 15 cm)). La présence, à proximité, de zones plus calmes est importante pour le développement des larves pélagiques. Le site d'intervention, en aval de l'écluse de Sablons, ne présente pas ces conditions de milieux et n'est pas favorable au frai pour cette espèce.

Le brochet se rencontre tout au long du Rhône, mais nécessite pour réaliser sa reproduction de conditions bien précises. Ainsi il est généralement donné, pour des frayères fonctionnelles, les caractéristiques suivantes : surfaces herbacées inondables pendant au moins 40 jours consécutifs entre février et fin mars avec une profondeur comprise entre 0.20 et 1 m d'eau. L'aménagement du canal d'amenée en amont du barrage de l'Isère ne permettent plus d'avoir des surfaces avec de telles caractéristiques, l'espèce utilise d'autres sites qui présentent des milieux peu profonds, calmes, riches en végétation et se réchauffant vite (productivité planctonique). Dans la vallée du Rhône, cela correspond principalement aux annexes hydrauliques (lônes, marais et plans d'eau connexes). Faute de mieux, certaines anses et bordures, protégées des courants vifs et bien colonisées par la végétation, peuvent être utilisées mais la réussite est très aléatoire. La zone d'intervention dans le chenal de navigation ne présente pas de végétation aquatique et n'est pas un site de frai potentiel de l'espèce.

Le barbeau méridional se retrouve principalement dans la partie amont des petits affluents du Rhône en aval de Vaugris. L'intervention qui se localise sur le Rhône ne concerne pas ces sites.

La truite fario, plus que toutes les espèces précédentes, recherche pour son frai des zones à courant vif. Le substrat graveleux permet la préparation, par la femelle, d'une cuvette pour la ponte des œufs avant d'être recouverts par les matériaux du lit. La reproduction a lieu de novembre à fin février après une période de migration vers les parties hautes des bassins des cours d'eau. Le site d'intervention, au niveau du Rhône dans un site favorable à la sédimentation, ne présente pas les conditions requises pour la reproduction de l'espèce.

En ce qui concerne l'anguille, le plan de gestion national comprend un volet local à l'échelle du bassin hydrographique Rhône-Méditerranée. Dans ce plan, le Rhône est compris dans le périmètre de gestion depuis le barrage de Génissiat jusqu'à la mer. L'objectif de ce plan de gestion est d'assurer la reconstitution du stock d'anguilles au niveau européen. Si l'espèce n'utilise pas le fleuve pour sa reproduction, en revanche il est important pour son développement. Pour atteindre ces objectifs, le plan de gestion s'attèle à proposer des mesures afin de réduire les principaux facteurs de mortalité et d'améliorer les conditions environnementales pour permettre une productivité optimale des milieux. Le site

est localisé dans la zone d'action à long terme dont la limite amont est fixée en aval de l'aménagement de Péage-de-Roussillon mais en dehors de la zone d'action prioritaire pour la gestion des obstacles à la migration dont la limite amont est fixée en aval de l'aménagement de Beauchastel.

Dans la zone d'intervention, l'espèce utilise le fleuve comme corridor de migration tant en montaison qu'en dévalaison. Dans les deux cas, l'anguille privilégie les périodes de hausse des débits et de la turbidité des eaux pour se déplacer. Dans ce contexte, les travaux n'ont pas d'incidence tant au niveau de la zone d'intervention que de la zone de restitution. En effet, durant les travaux, les taux de MES attendus restent très inférieurs aux taux généralement observés sur cette portion du fleuve en période de crue (entre 200 à 3 000 mg/l) que l'on retrouve fréquemment sur le secteur.

Les travaux, comprenant l'enlèvement des matériaux et la restitution au fleuve, n'auront aucune incidence sur l'utilisation du fleuve pour le déplacement de toutes les espèces piscicoles. De plus, les surfaces concernées ne sont pas potentiellement des sites de frai pour ces espèces protégées ou d'intérêt patrimonial.

Ainsi, compte tenu de l'analyse ci-dessus, l'incidence du projet sur les enjeux piscicoles, dans les conditions de réalisation données par cette fiche d'incidence, est considérée comme négligeable.

3-1-1-4 Espèces protégées

Présence espèce protégée : oui ☒ non ☐
Nom (français/latin) : voir tableau ci-après
Utilisation zone de travaux :
Lieu d'alimentation /croissance/chasse ☐ lieu de reproduction ☐ Autre ☒: Déplacement
Dossier dérogation espèce protégée : oui ☐ non ☒ espèce(s) :

(NB : Il appartient au maître d'ouvrage d'obtenir les autorisations réglementaires.)

Espèces protégées référencées à proximité	Nationale : FR Régionale : RA/PACA/LR Départementale : N° dpt	Présence dans l'emprise des travaux
Mammifères		
Castor d'Europe (*Castor fiber*)	FR	Absente
Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)	FR	Absente

Tableau 11. Espèces protégées

Exposé détaillé :

Les espèces protégées référencées sont issues des données naturalistes bibliographiques des sites d'intérêt identifiés à proximité qui peuvent avoir un lien avec la zone d'intervention, des observations de terrain et des données naturalistes disponibles sur le domaine géré par CNR. Le tableau, ci-dessus, récapitule ces espèces protégées dans le cadre de la réglementation française. Ces espèces sont étudiées ci-après.

Le Castor d'Europe, très présent dans la vallée du Rhône, est répertorié, à proximité, en de nombreux sites au niveau des milieux alluviaux résiduels en rive gauche du canal de fuite mais surtout tout au long du vieux-Rhône de Péage-de-Roussillon et de ses annexes. Dans la zone de travaux, les berges ne présentent pas de gîtes. Toutefois, l'espèce peut utiliser les berges lors de ses déplacements nocturnes ou crépusculaires. Les travaux réalisés avec du matériel fluvial sans intervention sur une berge naturelle n'ont aucune incidence sur l'espèce (individus et sites d'intérêts pour la reproduction ou l'alimentation). De plus, les travaux qui se déroulent de jour n'ont pas d'incidence sur l'espèce qui présente des activités principalement nocturnes.

Les traces de Loutre d'Europe sont maintenant régulièrement retrouvées dans le bassin versant du Rhône. Des traces ont été observées dans ce secteur, à l'extrémité aval du Vieux-Rhône de Péage-de-Roussillon et sur les petits affluents observés en rive droite du fleuve. Depuis 2020, l'espèce est aussi régulièrement observée en rive gauche, sur la Sanne et le Ruisseau des Collières, en amont de la confluence avec le canal de dérivation. Il est probable que la loutre, très mobile, exploite l'ensemble des milieux aquatiques du secteur. L'espèce présente ses principaux milieux de vie (couches, abris et catiches) en berge et n'est pas concernée par les travaux qui se déroulent en pleine eau. Les travaux ne modifient pas non plus les capacités du milieu aquatique que représentent le fleuve et son ichtyofaune pour l'alimentation de l'espèce.

Ainsi, compte tenu de l'analyse ci-dessus, l'incidence du projet sur la préservation des habitats et des espèces protégées est négligeable et ne nécessite pas la demande de dérogation au titre des espèces protégées par la réglementation française.

3-1-1-5 Autres sites d'intérêt et mesures réglementaires

(NB : il appartient au maître d'ouvrage d'obtenir les autorisations réglementaires)

Défrichement : oui ☐ non ☒
APPB, Réserve Naturelle, réserve de chasse, ZNIEFF, zones humides... (si oui, à préciser) oui ☒ non ☐

Plusieurs sites concernent, les coteaux en rive droite du Rhône avec principalement un intérêt pour la faune et la flore terrestre. Quand ils existent, les ruisseaux, souvent intermittents, confluent avec le Rhône au niveau du vieux-Rhône de Péage-de-Roussillon ou au-delà de la confluence du canal de fuite. Les travaux qui se localisent sur le canal de fuite de l'aménagement de Péage-de-Roussillon n'ont pas d'incidence sur ces sites tant pour les milieux naturels que la faune et la flore inventoriés. Ces sites, au nombre de 4, ne sont pas présentés en détail et sont listés, ci-dessous :

ZNIEFF de type 1 :
N°0701-0004 : Pelouse sèche de Charbieux
N°0701-0005 : Côte de Viale, côte de Panel
N°0701-0009 : Ruisseau de Crémieux

ZNIEFF de type 2 :
N°0701-0000 : Corniche du Rhône et ensemble des vallons rhodaniens de St Pierre de Bœuf à Tournon.

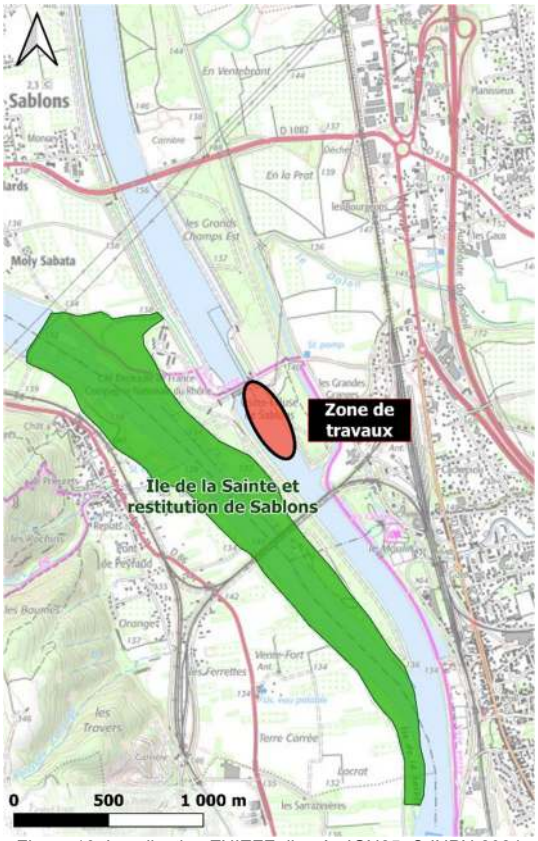

Figure 10. Localisation ZNIEFF d'après IGN25. © INPN 2024

ZNIEFF de type 1 (zone verte sur la carte)

« Ile de la Sainte et restitution de Sablons » - n°820030056

Ce site entre Drôme et Ardèche, d'une surface d'environ 100 ha, comprend le tronçon court-circuité du Rhône de Péage-de-Roussillon en aval du seuil de Peyraud et se prolonge sur l'île de la Sainte en rive droite du Rhône après la restitution du canal de fuite de l'aménagement. Son intérêt naturaliste réside par la présence d'une ripisylve d'aulnes, frêne et saules sur les deux rives ainsi que des espèces protégées telles que le rubanier émergé ou le séneçon des marais.

Enfin ce secteur abrite des espèces animales d'intérêt telles que le milan noir, le faucon hobereau, le balbuzard pêcheur ou encore le castor.

Les travaux, situés en dehors du site, n'auront pas d'incidence sur la faune et la flore du vieux-Rhône ou encore l'île de la sainte en rive droite du Rhône.

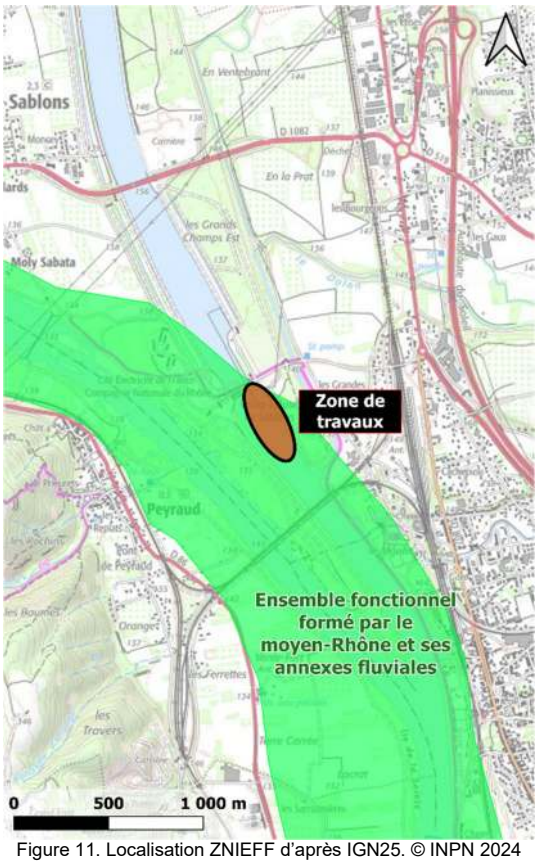

Figure 11. Localisation ZNIEFF d'après IGN25. © INPN 2024

ZNIEFF de type 2 (zone verte sur la carte)

« Ensemble fonctionnel formé par le moyen Rhône et ses annexes fluviales » - n°820000351

Ce vaste espace de plus de 23 866 ha entre Lyon et Pierrelatte englobe le lit majeur non urbanisé et le lit mineur dans les agglomérations.

Ce zonage de type 2 traduit, dans la vallée du Rhône, une approche fonctionnelle des milieux liée aux caractéristiques hydrauliques du fleuve mais aussi au rôle de la vallée dans la préservation des populations animales ou végétales (zone de passage et d'échange, d'alimentation et de reproduction).

Alors que les zones de type 1 de la vallée permettent de mettre en évidence les surfaces de grand intérêt de la vallée, cette zone de type 2 permet d'assurer la liaison entre ces entités ponctuelles.

Les travaux, qui ne modifient pas le réseau hydrographique, n'auront pas d'incidence pour cet intérêt faunistique et floristique.

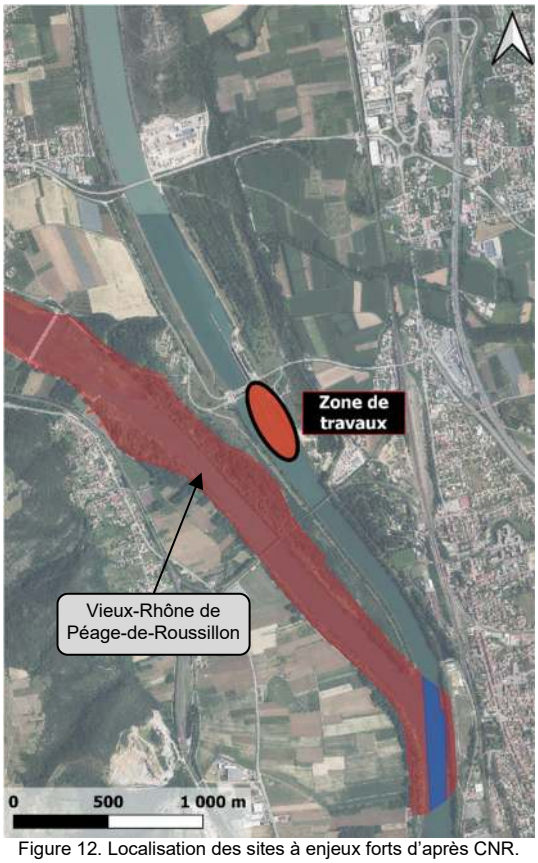

Figure 12. Localisation des sites à enjeux forts d'après CNR.

Zones à enjeux forts

L'inventaire des zones à enjeux écologiques forts, réalisé par CNR dans le cadre de l'arrêté inter-préfectoral n°2011077-0004 du 18 mars 2011 (article 4.9) et validé par l'administration en juin 2015, met en évidence la présence, à proximité, de la zone à enjeux forts « Vieux-Rhône de Péage-de-Roussillon ». La zone de travaux ne se situe pas dans ces zones à enjeux forts.

Pour mémoire, dans les sites naturels inventoriés dans les zones à forts enjeux écologiques, les opérations de dragage doivent être strictement réalisées entre fin août et fin février pour éviter les perturbations physiques du milieu avant les principales phases de cycles biologiques des espèces faunistiques et floristiques.

La zone de travaux est localisée en dehors des sites à enjeux forts et ne nécessite pas d'adapter les périodes d'intervention.

Zones humides

La cartographie, ci-dessous, recense les principales zones humides liées au Rhône.

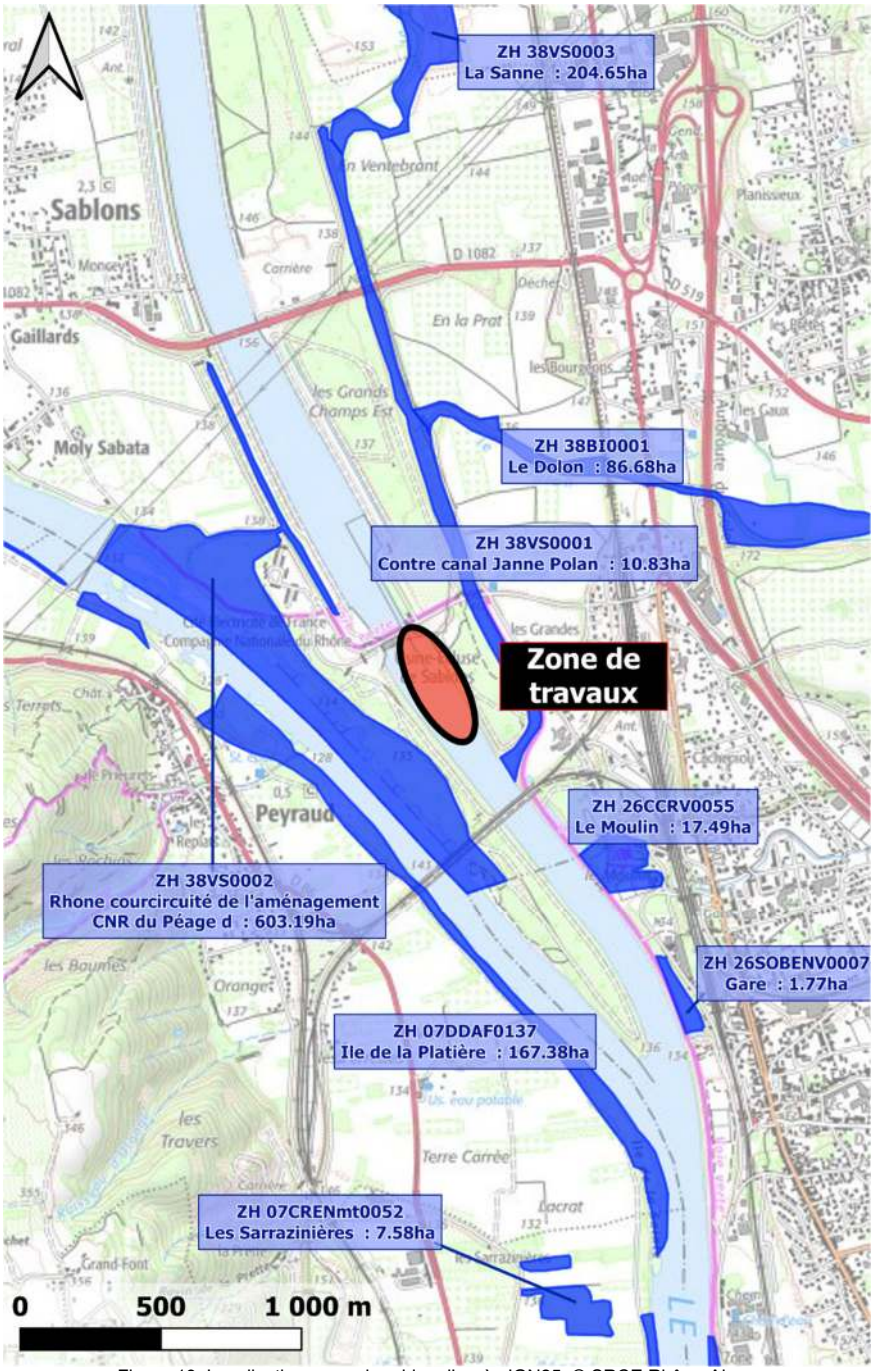

Figure 13. Localisation zones humides d'après IGN25. © SRCE Rhône-Alpes

Les zones humides répertoriées sur le département de l'Ardèche, de l'Isère et de la Drôme sont nombreuses. Dans la zone d'étude, ces zones humides sont pour la plupart représentées par les cours d'eau, les plans d'eau et leurs milieux riverains. Aucune zone humide n'est située dans l'emprise travaux. Plus généralement, les travaux de dragage qui consistent à déplacer des sédiments vers le Rhône, n'ont pas d'incidence sur les zones humides inventoriées au niveau de ce secteur géographique.

3-1-2 - Enjeux économiques

Pompage industriel ou agricole : **oui** ☐ **non** ☒

Patrimoine naturel : **oui** ☒ **non** ☐

Désignation : Patrimoine naturel des Terres carrées
Maitre d'Ouvrage : SIEAP Annonay-Serrières
Arrêté préfectoral DUP : AP n°07-2016-04-21-008 – Préfecture de l'Ardèche (07).
Volumes prélevés 2021 : 1 319 576 m^3
Périmètre de protection éloigné : A plus de 3 km ☐ A proximité ☒ Dedans ☐

3-1-3 - Enjeux sociaux

Activité de loisirs : **oui** ☒ **non** ☐
(Pêche, activités nautiques, ...) A plus de… km ☐ A proximité ☒ Sur le site ☐

De façon générale, les berges du Rhône sont fréquentées pour diverses activités de loisirs (promenade, sport, pêche).

Au niveau du garage aval de Sablons, les autres enjeux sont liés à la présence de la voie fluviale représentée par le chenal de navigation et ses équipements (ducs d'Albe et appontement pour le stationnement avant le passage à l'écluse).

Baignade autorisée : **oui** ☐ **non** ☒

3-1-4 - Enjeux sureté des ouvrages hydrauliques

Ces enjeux concernent les ouvrages classés au titre du décret n° 2015-526 du 12 mai 2015 relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sureté des ouvrages hydrauliques.

Proximité d'un ouvrage classé : **oui** ☒ **non** ☐

Désignation : **Digue rive droite du Rhône**
Classe : A ☐ B ☒
Localisation : En dehors de l'emprise de dragage (en amont).

Désignation : **Digue rive gauche du Rhône**
Classe : A ☐ B ☒
Localisation : En dehors de l'emprise de dragage (en amont).

Désignation : **Usine et écluse de Sablons**
Classe : A ☒ B ☐
Localisation : En dehors de l'emprise de dragage (en amont immédiat).

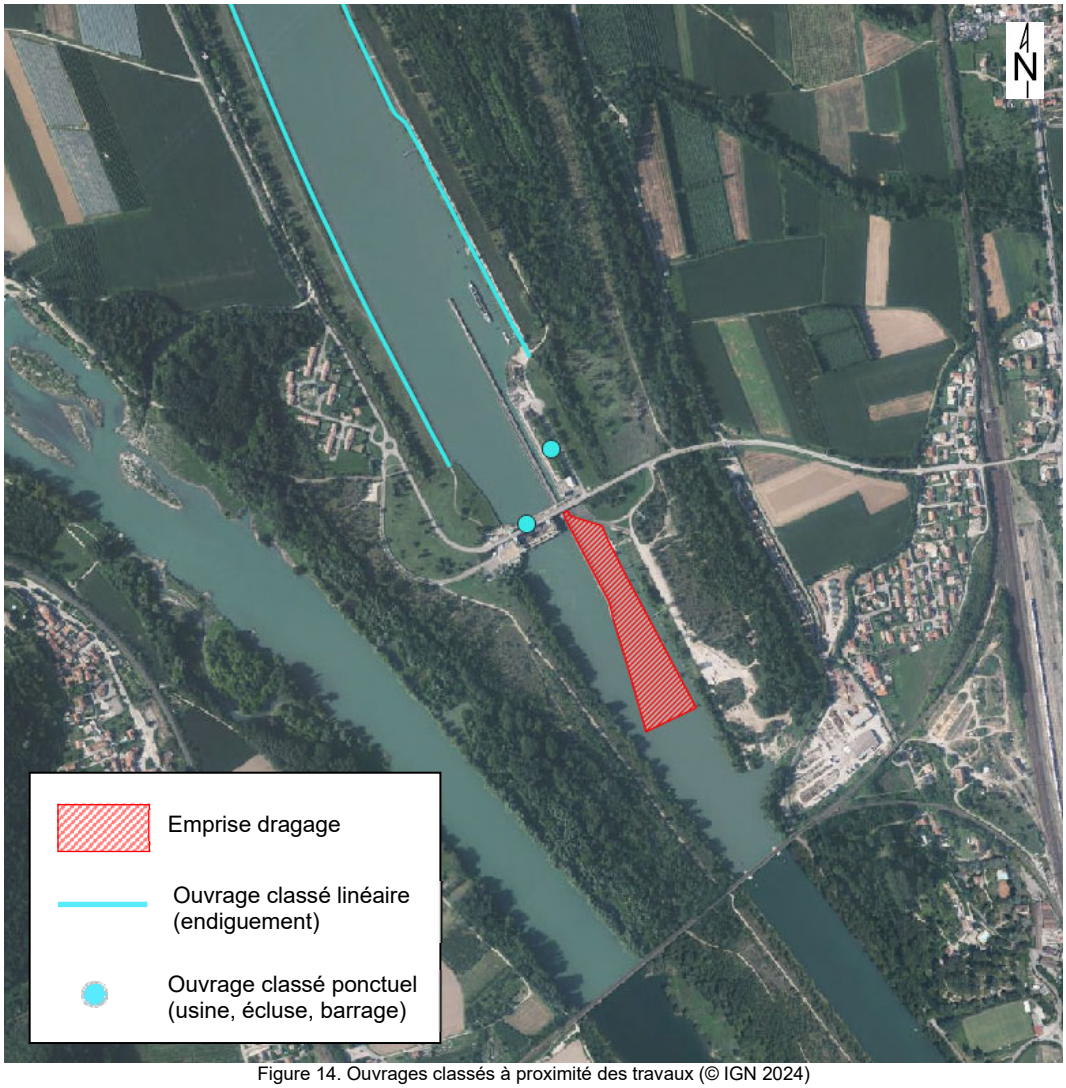

Figure 14. Ouvrages classés à proximité des travaux (© IGN 2024)

3-2 - Résumé calendaire des enjeux et contraintes liées à l'environnement, aux usages de l'eau, à la sécurité, aux dispositions réglementaires et aux dispositions techniques de CNR

Aucun enjeu ou contrainte technique ne sont susceptibles de justifier la définition de période préférable de réalisation des travaux. Ceux-ci sont donc envisageables toute l'année.

4 - Incidences du dragage et mesures de suppression ou d'atténuation des impacts si nécessaire

Type d'opération concernée par la FID : Garage aval

L'analyse des risques sureté de cette opération est analysée via le tableau des dispositions prises par CNR pour répondre au risque sureté des travaux de dragage à proximité d'ouvrages classés, joint au courrier du 17/01/2024. L'analyse des risques sur ce type d'opération a montré qu'il n'y a pas de risque résiduel.

Incidences socio-économiques

Les enjeux économiques identifiés, les plus proches de l'intervention, concernent principalement les usages de l'eau liés à la navigation (chenal d'accès à l'écluse avec les pontons et ducs d'Albe nécessaires au stationnement des navires). Cette intervention d'entretien du chenal ne nécessite pas l'arrêt de la navigation et n'a donc pas d'incidence négative sur cet enjeu.

Ce dragage du garage aval de l'écluse de Sablons a pour objectif de rétablir le mouillage du chenal d'accès à l'écluse pour assurer la continuité de la voie d'eau. L'incidence des dragages est donc très positive pour la sécurité des navigants et la fonction de transfert de l'ouvrage le long de la voie d'eau.

Le patrimoine naturel le plus proche du site d'intervention est celui Terres carrées, situé en rive droite du Vieux-Rhône à plus d'1km de la zone d'intervention. Il n'est pas concerné par les travaux. En effet, les travaux sont réalisés au droit du garage aval de l'écluse de Sablons et engendrent une remise en suspension des matériaux à une distance maximale de 900 m. Ces travaux n'ont pas d'incidence sur ces enjeux.

Pour les activités de promenade, sport et pêche qui se pratiquent régulièrement sur les berges du Rhône, le caractère temporaire des travaux ne provoque pas d'incidence notable sur ces activités.

L'installation de chantier se limite, à une amenée et un repli du matériel par voie d'eau et à des installations de confort pour les intervenants au niveau de l'écluse (local amovible avec vestiaire, pièce de vie, sanitaires autonomes…). Aucune incidence de cette phase n'est à prévoir.

Incidences environnementales

Les milieux naturels concernés par les travaux, situés dans le garage aval de l'écluse de Sablons, ne présentent pas d'enjeux particuliers vis-à-vis de la faune et de la flore. L'emprise des travaux de dragage évite la zone en pied de berge jusqu'à la limite des pontons. L'intervention du matériel de dragage concerne des milieux d'eau libre sans végétation.

Cependant, la proximité géographique de milieux d'intérêt communautaires répertoriés dans le cadre du site Natura 2000 « Milieux alluviaux et aquatiques de l'île de la Platière » justifie la prise en compte des espèces d'intérêt communautaire susceptibles de fréquenter le site dans le cadre de leur cycle biologique. Cette évaluation d'incidence a permis de préciser que les travaux n'ont pas d'incidence notable sur les milieux et les espèces d'intérêt communautaire.

L'analyse des enjeux piscicoles a permis de mettre en évidence, que dans les conditions d'exécution des travaux, le projet avait une incidence négligeable sur les principales espèces d'intérêt au niveau du site d'étude (alose feinte, anguille commune, apron du Rhône, barbeau méridional, blageon, blennie fluviatile, bouvière, brochet, chabot, lamproie de Planer, toxostome, truite fario et vandoise).

L'analyse des enjeux sur les espèces protégées a permis de confirmer l'absence d'incidence sur les espèces protégées telles que le castor ou la loutre.

Le fort caractère artificiel de la zone d'entretien, la faible diversité du milieu récepteur et les faibles volumes de matériaux concernés par les travaux (en comparaison au transit sédimentaire par suspension dans le Rhône au niveau de Péage-de-Roussillon : 4,5 millions de tonnes par an) n'engendre pas de dégradation notable des conditions de milieu.

Dans ces conditions, l'incidence environnementale de l'opération est faible et limitée à la suppression d'un habitat benthique peu spécifique (matériaux limono-sableux dans un milieu d'eau soumis à la navigation) et d'une remise en suspension de sédiments pouvant entrainer une gêne temporaire de certaines espèces de poissons à l'aval immédiat du rejet mais très rapidement les conditions se rapprochent des conditions naturelles. L'incidence reste très faible car les poissons ont la capacité de se déplacer et disposent de l'ensemble du fleuve pour réaliser leur cycle biologique à proximité.

- **Les opérations de dragage au droit du garage aval de l'écluse de Sablons et de restitution des sédiments, dans les conditions de réalisation données par cette fiche d'incidence, n'ont pas d'incidences notables sur le milieu aquatique et les usages de l'eau.**

5 - Surveillance du dragage

Sous le contrôle de CNR, l'entreprise de dragage procèdera à des contrôles de turbidité afin de garantir la limitation du taux de matières en suspension à l'aval du dragage (consigne présentée au § 1.3 et points rouges sur la figure 6). Ces mesures de turbidité sont complétées par des mesures d'oxygène et de température conformément au protocole d'exécution des mesures de l'oxygène dissous et de la température de l'eau (CNR DPFI-PF 12-0157a – avril 2012) (cf. points bleus sur la figure 6).